

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:

The Honourable CLAUDETTE TARDIF

Monday, March 27, 2017 (in camera)
Monday, April 3, 2017
Monday, April 10, 2017

Issue No. 11

Twelfth meeting:

Study on the challenges associated with access to
French-language schools and French immersion
programs in British Columbia

Consideration of a draft agenda (future business)
and

Fifteenth and sixteenth meetings:

Study on the application of the Official Languages Act
and of the regulations and directives made under it,
within those institutions subject to the Act

INCLUDING:

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Special Study Budget — Press Conference in
Vancouver — Report on BC School
French Access)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LANGUES OFFICIELLES

Présidente :

L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Le lundi 27 mars 2017 (à huis clos)
Le lundi 3 avril 2017
Le lundi 10 avril 2017

Fascicule n° 11

Douzième réunion :

Étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises
et aux programmes d'immersion française
de la Colombie-Britannique

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)
et

Quinzième et seizième réunions :

Étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la loi

Y COMPRIS :

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget pour étude spéciale — Conférence de presse
à Vancouver — Rapport sur l'accès à Vancouver —
Rapport sur l'accès à l'éducation en français)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bovey	Maltais
Cormier	McIntyre
Doyle	Mégie
Fraser	Mockler
Gagné	Moncion
* Harder, P.C. (or Bellemare)	* Smith (or Martin)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the Order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Poirier (*April 7, 2017*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Doyle (*April 4, 2017*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Boisvenu (*April 4, 2017*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Poirier (*March 30, 2017*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Maltais (*March 30, 2017*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Doyle (*March 29, 2017*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Jaffer (*March 28, 2017*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Poirier (*March 22, 2017*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Fraser (*March 21, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Claudette Tardif

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

Bovey	Maltais
Cormier	McIntyre
Doyle	Mégie
Fraser	Mockler
Gagné	Moncion
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	* Smith (ou Martin)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 7 avril 2017*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 4 avril 2017*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 4 avril 2017*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 30 mars 2017*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 30 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 29 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 28 mars 2017*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 22 mars 2017*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 21 mars 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 27, 2017
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met in camera this day at 5:05 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Mockler, Moncion and Tardif (9).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Geneviève Sicard, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 20, 2016, the committee continued its study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that the draft report on the committee's study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the report taking into account the changes discussed today.

It was agreed that the following budget application for the fiscal year ending March 31, 2018, in relation to a special study on access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

SUMMARY OF BUDGET

ACTIVITY 1: Press Conference in	
British Columbia	\$ 21,440
TOTAL	\$ 21,440

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded to consider a draft agenda (future business).

At 6:55 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 27 mars 2017
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Mégie, Mockler, Moncion et Tardif (9).

Également présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Geneviève Sicard, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu que le projet de rapport modifié sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique soit adopté et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport en tenant compte des modifications apportées aujourd'hui.

Il est convenu que le budget suivant pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, pour l'étude spéciale sur l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique, soit adopté et soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

SOMMAIRE DU BUDGET

ACTIVITÉ 1 : Conférence de presse	
en Colombie-Britannique	21 440 \$
TOTAL	21 440 \$

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité procède à l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 55, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, April 3, 2017
(27)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Bovey, Cormier, Fraser, McIntyre, Mégie, Mockler, Moncion and Tardif (9).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (For complete text of the order of reference, see *proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Office of the Commissioner of Official Languages:

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages;

Pascale Giguère, General Counsel and Director;

Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch;

Jean Marleau, Acting Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch.

The chair made a statement.

Ms. Saikaley made a statement and, together with Ms. Donaghy, Mr. Marleau and Ms. Giguère, answered questions.

At 6:02 p.m., the committee suspended.

At 6:05 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft agenda (future business).

It was agreed:

That the proposed order of reference for a study on examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act be adopted and that the chair seek authority of the Senate for the following order of reference.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 3 avril 2017
(27)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Bovey, Cormier, Fraser, McIntyre, Mégie, Mockler, Moncion et Tardif (9).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat aux langues officielles :

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire;

Pascale Giguère, avocate générale et directrice;

Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications;

Jean Marleau, commissaire adjoint intérimaire, Direction générale de l'assurance de la conformité.

La présidente prend la parole.

Mme Saikaley fait un exposé, puis avec Mme Donaghy, M. Marleau et Mme Giguère, répond aux questions.

À 18 h 2, la séance est suspendue.

À 18 h 5, conformément à l'article 12-16(1)d, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu :

Que l'ordre de renvoi proposé pour examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles soit adopté et que la présidente demande au Sénat d'approuver l'ordre de renvoi.

À 18 h 35, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, April 10, 2017
(28)

[English]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:02 p.m., in room 257, East Block.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bovey, Cormier, Fraser, Gagné, Maltais, McIntyre and Moncion (7).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Geneviève Sicard, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Gagné moved:

That the Honourable Senator McIntyre be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator McIntyre took the chair.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 3, 2016, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Égalité Santé en Français:

Dr. Hubert Dupuis, President;

Dr. William Laplante, Treasurer;

Jacques Verge, Secretary (by video conference).

The chair made a statement.

Dr. Dupuis made a statement and, together with Dr. Laplante and Mr. Verge, answered questions.

At 6:14 p.m., the committee suspended.

At 6:17 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft agenda (future business).

At 6:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le lundi 10 avril 2017
(28)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bovey, Cormier, Fraser, Gagné, Maltais, McIntyre et Moncion (7).

Également présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Geneviève Sicard, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier informe le comité de l'absence inévitable de la présidente et de la vice-présidente et procède à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Gagné propose :

Que l'honorable sénateur McIntyre occupe le poste de président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McIntyre occupe le fauteuil.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 février 2016, le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Égalité Santé en Français :

Dr Hubert Dupuis, président;

Dr William Laplante, trésorier;

Jacques Verge, secrétaire (par vidéoconférence).

Le président prend la parole.

Le Dr Dupuis fait un exposé, puis avec le Dr. Laplante et M. Verge, répond aux questions.

À 18 h 14, la séance est suspendue.

À 18 h 17, conformément à l'article 12-16(1)d), la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, April 6, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, April 20, 2016, to study the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2018.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 20 avril 2016 à étudier les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Conformément au chapitre 3 :06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

CLAUDETTE TARDIF

Chair

APPENDIX D
(see page 1506)

Thursday, April 6, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, April 20, 2016, to study the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2018.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

ANNEXE D
(voir page 1506)

Le jeudi 6 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 20 avril 2016 à étudier les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

CLAUDETTE TARDIF

Chair

**STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL
LANGUAGES**

**Study on the challenges associated with access to French
schools and French immersion programs in B.C.**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR
THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2018**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, April 20, 2016:

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Dawson:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to examine and report on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia;

That the papers and evidence received and taken, and work accomplished by the committee on its study of best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality during the Second Session of the Forty-first Parliament be referred to the committee; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than December 15, 2016, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES**

**Étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et
programmes d'immersion française en C.-B.**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2018**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 20 avril 2016:

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Dawson,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité sur son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique au cours de la deuxième session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité; et

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 15 décembre 2016, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET

Activity 1: Press Conference in
Vancouver, B.C. \$ 21,440

TOTAL \$ 21,440

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Official Languages on Monday, March 27, 2017.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

SOMMAIRE DU BUDGET

Activité 1 : Conférence de presse à
Vancouver, C.-B. 21 440 \$

TOTAL 21 440 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des langues officielles le lundi 27 mars 2017.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

Présidente du Comité sénatorial permanent des langues
officielles
CLAUDETTE TARDIF
Chair, Standing Senate Committee on Official Languages

Date

Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets
et de l'administration
LEO HOUSAKOS
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and
Administration

HISTORICAL INFORMATION**GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY**

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

Public Hearing and Fact-finding (Vancouver and Victoria): \$ 63,294 (estimated)

Estimate of the total cost of the special study: \$ 84,734 (estimated)

DONNÉES ANTÉRIEURES**ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE**

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Dépenses pour les audiences publics et la mission (Vancouver et Victoria) : 63 294 \$ (estimé)

Estimation du coût total de l'étude spéciale : 84 734 \$ (estimé)

STANDING SENATE COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

Study on the challenges associated with access to French schools and French immersion programs in B.C.

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR
ENDING MARCH 31, 2018**

ACTIVITY 1: PRESS CONFERENCE IN VANCOUVER — REPORT ON BC SCHOOL FRENCH ACCESS

4 participants: 3 Senators, 1 communication officer

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

1.	Transportation - air	12,650	
	<i>3 senators x \$3,800 (0224)</i>		
	<i>1 staff x \$1,250 (0227)</i>		
2.	Hotel accommodation	6,400	
	<i>3 senators, \$400/night, 5 nights total (0222)</i>		
	<i>1 staff, \$400/night, 1 night (0226)</i>		
3.	Per diem	990	
	<i>1 senator, \$99/day, 2 days (0221)</i>		
	<i>2 senators, \$99/day, 3 days (0221)</i>		
	<i>1 staff, \$99/day, 2 days (0225)</i>		
4.	Taxis	800	
	<i>3 senators x \$200 (0223)</i>		
	<i>1 staff x \$200 (0232)</i>		
	Sub-total		\$20,840

ALL OTHER EXPENDITURES

PRINTING

1.	Printing (0321)	100	
----	-----------------	-----	--

RENTALS

2.	Rental - interpretation equipment (0504)	500	
	<i>(1/2 day services)</i>		

	Sub-total		\$600
--	-----------	--	-------

Total of Activity 1 **\$ 21,440**

Grand Total **\$ 21,440**

The Senate Administration has reviewed this budget application.

Date

Blair Armitage, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nathalie Charpentier, Comptroller,
Finance and Procurement Directorate

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et programmes d'immersion française en C.-B.

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

ACTIVITÉ 1 : CONFÉRENCE DE PRESSE À VANCOUVER — RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS**4 participants : 3 sénateurs, 1 agent des communications****TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR**

1.	Transport - aérien	12 650
	<i>3 sénateurs x 3 800 \$ (0224)</i>	
	<i>1 employé x 1 250 \$ (0227)</i>	
2.	Hébergement	6 400
	<i>3 sénateurs, 400 \$/nuit, 5 nuits au total (0222)</i>	
	<i>1 employé, 400 \$/nuit, 1 nuit (0226)</i>	
3.	Indemnité journalière	990
	<i>1 sénateur, 99 \$/jour, 2 jours (0221)</i>	
	<i>2 sénateurs, 99 \$/jour, 3 jours (0221)</i>	
	<i>1 employé, 99 \$/jour, 2 jours (0225)</i>	
4.	Taxis	800
	<i>3 sénateurs x 200 \$ (0223)</i>	
	<i>1 employé x 200 \$ (0232)</i>	
	Sous-total	20 840 \$

AUTRES DÉPENSES**IMPRESSION**

1.	Impressions (0321)	100
----	--------------------	-----

LOCATIONS

2.	Location - équipement d'interprétation (0504)	500
	<i>(1/2 journée de service)</i>	

	Sous-total	600 \$
--	------------	--------

Total de l'Activité 1 **21 440 \$****Grand Total** **21 440 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Date

Blair Armitage, greffier principal,
Direction des comités

Date

Nathalie Charpentier, contrôleur,
Direction des finances et de l'approvisionnement

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 6, 2017

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Official Languages for the proposed expenditures of the said committee for the fiscal year ending March 31, 2017, for the purpose of its special study on the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia, as authorized by the Senate on Wednesday, April 20, 2016. The approved budget is as follows:

Activity 1: Press Conference in Vancouver, B.C.	\$	17,440
TOTAL	\$	17,440

(includes funds for a press conference; includes funds for 3 senators to travel)

The budgets approved by the Senate for each travel activity are the maximum amount that can be spent for that activity;

Budgets normally include funds for the full membership of the committee to travel;

In general, a reduced delegation actually travels and efforts are made to find additional savings;

Therefore, actual expenditures are expected to be considerably below the approved budget, and they will be reported to the Senate;

In keeping with the claw back process that is already in effect, any unexpended funds allocated in this budget for travel will be returned to the central committees' budget at the end of October 2017, to ensure that funds are not tied up unnecessarily. These funds will be made available for redistribution to all committees for travel in the Fall of 2017, upon application to the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Any surplus funds remaining at the conclusion of a travel activity will be clawed-back and can be made available for allocation to committees for other activities.

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 6 avril 2017

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des langues officielles, concernant les dépenses projetées dudit comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, aux fins de son étude spéciale sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 20 avril 2016. Le budget approuvé se lit comme suit:

Activité 1 : Conférence de presse à Vancouver, C.-B.	17 440 \$
TOTAL	17 440 \$

(y compris des fonds pour une conférence de presse; y compris des fonds pour les déplacements de 3 sénateurs)

Les budgets approuvés par le Sénat pour chaque déplacement sont le montant maximal qui peut être dépensé pour ce déplacement;

Les budgets prévoient normalement des fonds pour les déplacements de tous les membres du comité;

En règle générale, une délégation réduite se déplace réellement et des efforts sont faits pour réaliser des économies additionnelles;

Par conséquent, on s'attend à ce que les dépenses réelles soient beaucoup inférieures au budget approuvé, et elles feront l'objet d'un rapport au Sénat;

Conformément au processus de récupération en vigueur, les fonds prévus pour des voyages dans ce budget qui ne sont pas utilisés seront retournés au budget central des comités à la fin d'octobre 2017, de manière à ce qu'ils ne soient pas bloqués inutilement. Ces fonds vont être réaffectés à tous les comités pour des voyages qui seront effectués à l'automne 2017 en présentant une demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Tous les fonds excédentaires restants après un déplacement seront récupérés et peuvent être réattribués aux comités pour d'autres activités.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 3, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:01 p.m., in public, to continue its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act, and in camera to study a draft agenda.

Senator Paul E. McIntyre (*Acting Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Acting Chair: Good evening. My name is Paul McIntyre. I am a senator from New Brunswick and I am pleased to chair this evening's meeting.

Before I give the floor to the witnesses, I would like to invite the members of the committee to introduce themselves, starting from the right.

Senator Bovey: I am Patricia Bovey from Manitoba.

Senator Boisvenu: Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec. I am replacing Senator Maltais this evening.

Senator Moncion: Senator Moncion from Ontario.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

The Acting Chair: The committee is continuing its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. This evening, we are pleased to welcome Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages; Pascale Giguère, General Counsel and Director; Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch; and Jean Marleau, Acting Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch. I understand that you are here to talk to us about two reports released by the Office of the Commissioner, a review of official languages concerning the Courts Administration Service as well as a review of official languages with regard to Air Canada.

On behalf of the members of the committee, I thank you for being here. You have opening remarks to make, Ms. Saikaley, so please proceed.

[*English*]

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages: Senators, members of the Standing Senate Committee on Official Languages, good evening.

Thank you for inviting me to speak to you today as interim official languages commissioner. I would like to mention that my team and I are always available to answer questions from parliamentarians, even during this transition period.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 3 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 1, en séance publique, pour poursuivre son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, et à huis clos, afin d'étudier un projet d'ordre du jour.

Le sénateur Paul E. McIntyre (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président suppléant : Bonsoir. Je m'appelle Paul McIntyre. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je suis heureux de présider la réunion de ce soir.

Avant de céder la parole aux témoins, j'aimerais inviter les membres du comité à se présenter, en commençant par la droite.

La sénatrice Bovey : Je suis Patricia Bovey, du Manitoba.

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec. Je remplace le sénateur Maltais, ce soir.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

Le président suppléant : Le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et directives en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire, Mme Pascale Giguère, avocate générale et directrice, Mme Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications, et M. Jean Marleau, commissaire adjoint intérimaire, Direction générale de l'assurance de la conformité. Je crois que vous êtes ici pour nous parler de deux rapports qui ont été publiés par le commissariat, soit un examen des langues officielles en ce qui a trait au Service administratif des tribunaux judiciaires ainsi qu'un examen des langues officielles en ce qui concerne Air Canada.

Au nom des membres du comité, je vous remercie de votre présence. Vous avez une déclaration préliminaire à faire, alors allez-y, madame Saikaley.

[*Traduction*]

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire, Commissariat aux langues officielles : Mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs, bonsoir.

J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée à comparaître devant vous en ma qualité de commissaire aux langues officielles par intérim. Je tiens à souligner que mon équipe et moi-même sommes toujours disponibles pour répondre aux questions des parlementaires, même en cette période de transition.

If I may, I will start by briefly addressing the dispute we are facing with the Courts Administration Service and then conclude by discussing the legislative changes that we are proposing regarding Air Canada.

[Translation]

In both cases, the Office of the Commissioner has taken the exceptional measure of addressing Parliament directly in order to resolve a stalemate that has persisted after all other approaches provided for by the Official Languages Act have been exhausted.

Last fall, Commissioner Graham Fraser tabled his report to Parliament on our investigation concerning the Courts Administration Service, CAS. This report followed the April 7, 2016 report to the Governor-in-Council. The core of the conflict concerns the posting of decisions on Federal Court websites. Often, decisions are not posted in both official languages at the same time. In fact, it can take many months for a decision to be published in the other official language.

[English]

We started our investigation into the situation in 2007. Ten years later, complaints continue to be filed. The institution is of the opinion that the publication of decisions on websites falls under Part III of the act on the administration of justice. Our position is that this issue pertains to Part IV, which concerns the linguistic obligations of federal institutions in terms of communications with the public.

Numerous discussions with the institution have failed to resolve the dispute.

[Translation]

Our final 2015 investigation report concluded that the CAS was still in breach of the Official Languages Act. The institution did not act on our recommendation to take measures that would enable them to publish decisions simultaneously in both official languages. The issue therefore requires greater statutory clarification. I hope that the Standing Senate Committee on Official Languages will recommend that the government draft a bill to clarify the linguistic obligations of the federal courts in this regard.

I would now like to move on to Air Canada.

[English]

As you know, on June 7, 2016, Commissioner Graham Fraser tabled a special report before the Senate and the House of Commons, entitled *Air Canada: On the road to increased compliance through an effective enforcement regime*.

This report describes the measures taken by official languages commissioners over the years to obtain Air Canada's full compliance with its language obligations under the Official Languages Act. It also sets out options that would enable

Si vous le permettez, j'aimerais d'abord aborder brièvement le différend auquel nous faisons face avec le Service administratif des tribunaux judiciaires. Puis, je terminerai avec les modifications législatives que nous proposons concernant Air Canada.

[Français]

Dans les deux cas, le commissariat a pris la mesure exceptionnelle de s'adresser directement au Parlement afin de résoudre une impasse qui perdure, après avoir épuisé les autres moyens prévus par la Loi sur les langues officielles.

L'automne dernier, le commissaire Graham Fraser a déposé son rapport au Parlement sur l'enquête visant le Service administratif des tribunaux judiciaires, le SATJ. Ce rapport faisait suite au rapport présenté au gouverneur en conseil du 7 avril 2016. Le cœur du conflit concerne l'affichage des jugements sur le site web des cours fédérales, lequel, souvent, n'apparaît pas simultanément dans les deux langues officielles. En fait, de nombreux mois peuvent s'écouler avant que la version dans l'autre langue officielle soit affichée.

[Traduction]

Nous avons lancé l'enquête sur cette situation en 2007. Des plaintes continuent d'être déposées dix ans plus tard. L'institution estime qu'il faut appliquer à la publication des décisions sur le site web la partie III de la Loi sur les langues officielles, qui concerne l'administration de la justice, alors que nous sommes d'avis que c'est plutôt la partie IV, qui prévoit les obligations linguistiques des institutions fédérales en matière de communications avec le public, qui s'applique.

Les nombreuses discussions avec l'institution n'ont pas permis de régler le différend.

[Français]

Notre rapport final d'enquête de 2015 concluait que le SATJ faisait toujours infraction à la Loi sur les langues officielles. L'institution n'a pas donné suite à notre recommandation de prendre les mesures qui lui permettraient de publier les jugements simultanément dans les deux langues officielles. Il nous faut donc une clarification législative à ce sujet. J'espère que le Comité sénatorial permanent des langues officielles pourra recommander au gouvernement d'élaborer un projet de loi visant à préciser les obligations linguistiques des cours fédérales à cet égard.

Je voudrais maintenant passer au dossier d'Air Canada.

[Traduction]

Comme vous le savez, le 7 juin 2016, le commissaire Graham Fraser a déposé un rapport spécial au Sénat et à la Chambre des communes intitulé *En route vers une conformité accrue d'Air Canada grâce à un régime d'exécution efficace*.

Le rapport décrit les moyens qu'ont pris les commissaires aux langues officielles qui se sont succédé pour assurer qu'Air Canada applique pleinement les obligations linguistiques prévues par la Loi sur les langues officielles. Il contient également des options

Parliament to modernize the enforcement scheme for Air Canada in order to fill certain legal voids that have existed since Air Canada's major restructuring in 2003-04.

[*Translation*]

Finally, the report contains a recommendation addressed to Parliament to refer the report to either of the standing committees on official languages for review.

Air Canada has been subject to the full scope of the Official Languages Act for nearly 50 years, first, as a Crown corporation under the first Official Languages Act and, then, under section 10 of the Air Canada Public Participation Act, after the airline was privatized in 1988.

Since its privatization, Air Canada has gone through many financial and commercial transformations. However, as a national air carrier that was built with public funds, Air Canada must reflect the bilingual nature of the country and continue to meet its official languages obligations.

[*English*]

Of all the institutions subject to the act, Air Canada is and has always been among those that generate the largest number of complaints processed every year by the Office of the Commissioner of Official Languages.

With respect to service to the public, a number of our investigations have shown, and continue to show, that in-flight and on-the-ground services are not always of equal quality in both official languages at all points of service and on all bilingual routes. Some of these infractions concern routes on which providing bilingual service would seem to go without saying, like Montreal-Bathurst or Toronto-Quebec City.

[*Translation*]

After hundreds of investigations and recommendations, after an in-depth audit and two court cases — including one that went all the way to the Supreme Court of Canada — it is now up to Parliament to make the necessary legislative changes.

The report also addresses the fact that other legislative changes are necessary. From 2005 to 2011, four successive bills were introduced to resolve the enforcement issues caused by Air Canada's restructuring in 2003-04. Unfortunately, all of them died on the Order Paper.

[*English*]

Therefore, the report proposes to amend the Air Canada Public Participation Act in order to uphold the language rights of the travelling public and Air Canada's employees in light of the airline's current structure. It also proposes four options for amending the Air Canada Public Participation Act that would modernize the enforcement scheme for Air Canada.

permettant au Parlement de moderniser le régime d'exécution applicable à Air Canada pour combler certains vides juridiques qui perdurent depuis la restructuration d'Air Canada en 2003-2004.

[*Français*]

Finalement, le rapport contient une recommandation adressée au Parlement visant à ce que le rapport soit confié pour étude à l'un des deux comités permanents des langues officielles.

Air Canada est assujettie depuis près de 50 ans à l'ensemble de la Loi sur les langues officielles, d'abord à titre de société d'État, en vertu de la première Loi sur les langues officielles, puis en vertu de l'article 10 de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, dès sa privatisation en 1988.

Depuis sa privatisation, Air Canada a subi de nombreuses transformations sur les plans financier et commercial. Néanmoins, en tant que transporteur aérien national bâti à même les revenus de l'État, Air Canada se doit de refléter le caractère bilingue du pays et de continuer à respecter ses obligations en matière de langues officielles.

[*Traduction*]

Parmi les institutions assujetties à la Loi sur les langues officielles, Air Canada a toujours été — et demeure — l'une de celles qui font l'objet du plus grand nombre de plaintes annuellement traitées par le Commissariat aux langues officielles.

En matière de services au public, plusieurs de nos enquêtes ont démontré et continuent de démontrer que les services en vol et au sol ne sont toujours pas de qualité égale dans les deux langues officielles à tous les points de service et pour tous les trajets désignés bilingues. Certaines de ces infractions concernent des trajets où offrir un service bilingue semble l'évidence même, comme Montréal-Bathurst ou Toronto-Québec.

[*Français*]

Après des centaines d'enquêtes et de recommandations, après une vérification exhaustive et après deux recours, dont l'un s'est rendu jusqu'à la Cour suprême du Canada, il revient au Parlement d'apporter les changements législatifs nécessaires.

Le rapport aborde également le fait que d'autres modifications législatives sont nécessaires. De 2005 à 2011, quatre projets de loi successifs ont tenté de résoudre les problèmes d'application engendrés par la restructuration d'Air Canada en 2003 et 2004. Malheureusement, tous sont morts au Feuilleton.

[*Traduction*]

Par conséquent, le rapport propose de modifier la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada afin de maintenir les droits linguistiques du public voyageur et des employés d'Air Canada dans la structure actuelle de la société. Il propose aussi quatre options d'amendements à la Loi sur la participation au capital public d'Air Canada ayant pour objectif de moderniser le régime d'exécution applicable à Air Canada.

First, give the Office of the Commissioner the authority to sign binding agreements with Air Canada. The Privacy Commissioner already has this authority. This enforcement method is not sufficient in itself, but it would support other measures.

[*Translation*]

Then, it would be possible to give the Federal Court the power to order Air Canada to pay legal damages. Alternatively, the Air Canada Public Participation Act could be amended to set out fines for specific infractions. The Access to Information Act and the Lobbying Act already contain such provisions.

[*English*]

Finally, Air Canada could be subject to administrative monetary penalties for linguistic infractions. It is already subject to this type of penalty from the Canadian Transportation Agency, the Canada Border Services Agency, and the Competition Tribunal.

I feel that a more rigorous enforcement scheme for the Official Languages Act that is better adapted to Air Canada's reality would be a more effective indicator of success.

Thank you. I will be happy to answer any questions you may have.

[*Translation*]

The Acting Chair: Thank you Ms. Saikaley. Are there any other witnesses who wish to speak? No?

[*English*]

We will now be joined by Senator Joan Fraser and Senator Percy Mockler. Welcome, both.

[*Translation*]

We will now go to the question period, starting with Senator Moncion.

Senator Moncion: Thank you for your report, which is very interesting. My question relates to the legal damages and financial penalties that Air Canada may be ordered to pay. Do you have information on the number of times this type of penalty has been applied, and on the amounts involved? I have the impression that, when there are penalties, it is the passengers who pay them. So there may be a stalemate here.

Ms. Saikaley: Do you mean that the costs are transferred to them?

Senator Moncion: Yes.

Ms. Saikaley: Unfortunately, I do not have that information. What we wanted to do in the report was, above all, to provide Parliament with options based on existing examples, such as the provisions that Air Canada is already subject to or measures that

D'abord, donner au Commissariat la possibilité d'établir des ententes exécutoires avec Air Canada. Le commissaire à la protection de la vie privée possède déjà un tel pouvoir. Ce mécanisme n'est pas en soi suffisant, mais appuierait d'autres mesures.

[*Français*]

Ensuite, il serait possible de donner à la Cour fédérale le pouvoir d'imposer des dommages-intérêts légaux à Air Canada. Autrement, la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada pourrait être modifiée pour prévoir des amendes dans le cas d'infractions spécifiques. La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur le lobbying contiennent déjà de telles dispositions.

[*Traduction*]

Finalement, Air Canada pourrait être soumise à des sanctions administratives pécuniaires pour des infractions linguistiques. Elle est déjà soumise à ce type de sanctions de la part de l'Office des transports du Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Tribunal de la concurrence à l'égard des compagnies aériennes.

Je suis d'avis qu'un régime d'exécution de la Loi sur les langues officielles plus vigoureux et mieux adapté à la réalité d'Air Canada serait un meilleur gage de succès.

Je vous remercie. C'est avec plaisir que je répondrai maintenant à vos questions.

[*Français*]

Le président suppléant : Merci, madame Saikaley. Est-ce que d'autres témoins désirent faire une allocution? Non?

[*Traduction*]

La sénatrice Joan Fraser et le sénateur Percy Mockler vont maintenant se joindre à nous. Bienvenue à tous les deux.

[*Français*]

Nous allons maintenant passer à la période des questions, en commençant avec la sénatrice Moncion.

La sénatrice Moncion : Merci de votre rapport, qui est très intéressant. Ma question touche aux dommages-intérêts et aux pénalités financières qui peuvent être facturées à Air Canada. Avez-vous de l'information sur le nombre de fois que ce genre de pénalité a été mis en application, et sur les sommes associées? J'ai l'impression que, lorsqu'il y a des pénalités, ce sont les voyageurs qui les paient. Alors, il y a peut-être une impasse, ici.

Mme Saikaley : Vous voulez dire que les frais leur sont refilés?

La sénatrice Moncion : Oui.

Mme Saikaley : Malheureusement, je n'ai pas cette information-là. Ce qu'on a voulu faire dans le rapport, c'était surtout de donner des options au Parlement en se basant sur des exemples qui existent déjà, comme des dispositions auxquelles

other officers of Parliament have the authority to impose. Unfortunately, we have not researched the amounts or the number of cases where penalties have been applied under other systems.

Senator Moncion: I read another report, according to which, Air Canada is trying to make an effort. However, if there are no penalties and no one hears about them — we hear about situations, but I do not know if there have been any penalties — for a company like Air Canada, what stings is when there are penalties to be paid that hit their profits. Have there been penalties?

Ms. Saikaley: I know there have been for the Competition Tribunal. However, the discussion is about significant sums. I do not know whether Parliament would impose sums of that magnitude. If not, yes, under other systems, there have been penalties. I do not know the amounts, but I do know that it is done.

Senator Moncion: Is this connected to language problems?

Ms. Saikaley: No, not necessarily.

Senator Mégie: Before the meeting, I read an article that said that Air Canada was complaining about the fact that they were the ones being targeted with penalties and that other airlines were not being addressed. Is this true? To what extent does the government have the authority to extend its recommendations on matters of official languages to other airlines?

Ms. Saikaley: The reason Air Canada is subject to official languages obligations is precisely because it is a company that was built with public funds. When it became subject to the first Official Languages Act, it was a Crown corporation. When it was privatized in 1988, one of the conditions imposed by Parliament was that it continues to be subject to the Official Languages Act.

Moreover, in 2012, the Standing Senate Committee on Official Languages asked the Minister of Transport to consider the possibility of imposing obligations on other airlines. It was one of the projects that unfortunately fell by the wayside. So it would be up to Parliament to determine whether it wished to impose obligations on other airlines. However, I do not think that this would remove Air Canada's obligations. It is essential that it remain subject to its obligations.

Senator Boisvenu: Firstly, thank you very much for your submission, which is very interesting. In fact, when Air Canada was privatized, it had obligations. I am trying to understand how a legislator, following the breach of a commitment, could impose a coercive approach, that is, impose a fine on this airline, and not on the others. Don't you feel that it would quickly be defeated in a court of appeal?

Ms. Saikaley: No, I do not think so. This is why we are requesting amendment of the Air Canada Public Participation Act, and not the Official Languages Act. Since this act applies

Air Canada est déjà assujettie, ou des mesures que d'autres agents du Parlement ont l'autorité d'imposer. Malheureusement, on n'a pas fait de recherche sur les montants ni sur le nombre de cas où des pénalités ont été appliquées sous les autres régimes.

La sénatrice Moncion : J'ai lu un autre rapport selon lequel Air Canada essaie de faire des efforts. Cependant, s'il n'y a pas de pénalités et qu'on n'en entend pas parler — on entend parler de situations, mais je ne sais pas s'il y a eu des pénalités —, là où le bât blesse pour une entreprise comme Air Canada, c'est justement lorsqu'il y a des sanctions à payer, qui touchent à leurs profits. Est-ce qu'il y a eu des pénalités?

Mme Saikaley : Je sais qu'il y en a eu pour le Tribunal de la concurrence. On parle cependant de sommes importantes. Je ne sais pas si le Parlement imposerait des sommes de cette envergure. Sinon, oui, sous d'autres régimes, il y a eu des pénalités. Je n'ai pas les montants, mais je sais que ça se fait.

La sénatrice Moncion : Est-ce rattaché aux problèmes de langue?

Mme Saikaley : Non, pas nécessairement.

La sénatrice Mégie : J'ai lu un article avant la réunion dans lequel on disait qu'Air Canada se plaignait du fait que c'est elle qu'on veut pénaliser et qu'on ne s'adresse pas aux autres compagnies aériennes. Est-ce vrai? Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il le pouvoir d'étendre ses recommandations en matière de langues officielles aux autres compagnies aériennes?

Mme Saikaley : La raison pour laquelle Air Canada est assujettie aux langues officielles, c'est justement parce que c'est une compagnie bâtie à même les revenus de l'État. Lorsqu'elle a été assujettie aux premières lois sur les langues officielles, elle était une société d'État. Et quand elle a été privatisée en 1988, l'une des conditions imposées par le Parlement était qu'elle continue à être assujettie à la Loi sur les langues officielles.

D'ailleurs, en 2012, le Comité sénatorial permanent des langues officielles avait demandé au ministre des Transports d'envisager la possibilité d'imposer des obligations aux autres compagnies. C'était l'un des projets qui sont tombés à l'eau, malheureusement. Il s'agirait donc pour le Parlement de déterminer s'il veut imposer des obligations aux autres compagnies aériennes. Par contre, je ne pense pas que cela puisse retirer des obligations à Air Canada. Il est primordial qu'elle demeure assujettie à ses obligations.

Le sénateur Boisvenu : D'abord, merci beaucoup pour votre mémoire, qui est très intéressant. Dans le fond, lorsque Air Canada a été privatisée, elle avait des obligations. J'essaie de comprendre comment un législateur, à la suite du non-respect d'un engagement, pourrait imposer une approche coercitive, c'est-à-dire imposer une amende à cette compagnie-là et non aux autres. N'avez-vous pas l'impression que cela serait défait rapidement devant un tribunal d'appel?

Mme Saikaley : Non, je ne pense pas. C'est la raison pour laquelle on demande de faire modifier la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et non la Loi sur les langues

strictly to Air Canada, implemented following its privatization, amendments to this act would enable the regulations to apply only to Air Canada.

Senator Boisvenu: Is there an alternative to a coercive approach?

Ms. Saikaley: This is what all commissioners, one after the other, have attempted to do over the past 50 years. They have used all means at their disposal to try to convince Air Canada to meet its obligations. Today, we are calling on Parliament because we realize that these means have not produced the desired results. We still receive the same complaints that we were receiving 20 or 30 years ago.

Senator Boisvenu: What is your relationship with Air Canada or its administrators like when you follow up on the complaints?

Ms. Saikaley: At the employee level, there is good cooperation concerning the management of complaints. Nevertheless, recommendations are made and action plans are implemented, but concrete results are not being seen in the field. Yes, there are improvements, and that is what Air Canada would tell you, but, unfortunately, they are not across the board and do not reflect full compliance with the act. It is as though sometimes the service is provided and sometimes not; sometimes there is active offer, sometimes not. We receive complaints and we must tell the individuals that their complaints are well founded, but that unfortunately nothing changes despite our recommendations. So these are not lasting changes.

Senator Boisvenu: What does the complaints curve for the past ten years look like? Is it steady or are there variations?

Ms. Saikaley: It is fairly steady, but this year, the number of complaints is probably equal to those of the past two years combined. For this year, we have had about a hundred complaints. However, it is not only about complaints. Essentially, the complaints are an indicator, but we know that not all clients and not all Canadians complain whenever they do not receive a service.

We recently conducted an investigation. There were two unilingual flight attendants who were not able to offer service in French, and they were then assigned to 200 bilingual flights. We received only one complaint, but in examining the situation more closely, there may be one complaint per 200 infractions.

Senator Boisvenu: What do the people in charge at Air Canada tell you? If the people at the top are not committed, those below them will not be either. It is a question of not only managing bilingualism, but also allocating staff, and that is incumbent on management.

officielles. Comme il s'agit d'une loi s'appliquant strictement à Air Canada, mise en place à la suite de sa privatisation, des modifications à cette loi permettraient que les dispositions ne s'appliquent qu'à Air Canada.

Le sénateur Boisvenu : Y a-t-il une alternative à une approche coercitive?

Mme Saikaley : C'est ce que tous les commissaires qui se sont succédé ont tenté de faire au cours des 50 dernières années. Ils ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour essayer de convaincre Air Canada de répondre à ses obligations. Aujourd'hui, on fait appel au Parlement, parce qu'on se rend compte que ces moyens n'ont pas donné les résultats voulus. On continue de recevoir des plaintes identiques à celles qu'on recevait il y a 20 ou 30 ans.

Le sénateur Boisvenu : Quel est votre rapport avec Air Canada ou avec ses gestionnaires lorsque vous faites le suivi des plaintes?

Mme Saikaley : Au niveau des employés, on a une bonne collaboration par rapport à la gestion des plaintes. Par contre, on fait des recommandations, et des plans d'action sont mis en place, mais on ne voit pas de résultats concrets sur le terrain. Oui, il y a des améliorations, et c'est ce qu'Air Canada vous dirait, mais, malheureusement, ce n'est pas uniforme et ce n'est pas une entière conformité à la loi. C'est comme si, parfois, les services sont donnés, et d'autres fois non; parfois l'offre active est faite et parfois non. On reçoit des plaintes et on doit répondre aux plaignants que leurs plaintes sont fondées, mais que, malheureusement, il n'y a pas de changements malgré nos recommandations. Ce ne sont donc pas des changements durables.

Le sénateur Boisvenu : Comment se situe la courbe des plaintes des 10 dernières années? Est-elle constante ou y a-t-il des variantes?

Mme Saikaley : Elle est assez constante, mais cette année, le nombre de plaintes est probablement égal à celui des deux dernières années mises ensemble. Pour cette année, nous en sommes rendus à une centaine de plaintes. Cependant, il ne s'agit pas seulement des plaintes. Dans le fond, les plaintes sont un indicateur, mais on sait que ce ne sont pas tous les clients ou tous les Canadiens qui se plaignent chaque fois qu'ils ne reçoivent pas un service.

Nous avons fait une enquête dernièrement. Il y avait deux agents de bord unilingues qui ne pouvaient pas offrir le service en français, et ils ont été affectés par la suite à 200 vols bilingues. Nous avons reçu une seule plainte, mais en examinant la situation de plus près, il y a le potentiel de recevoir une plainte pour 200 infractions à la loi.

Le sénateur Boisvenu : Que vous disent les patrons d'Air Canada? S'il n'y a pas de volonté en haut, il n'y en aura pas davantage en bas. Il ne s'agit pas seulement de gérer le bilinguisme, mais aussi l'affectation du personnel, et cela relève de la gestion.

Ms. Saikaley: Absolutely. The president of Air Canada appeared before the House of Commons committee following our report in June. He wanted all airlines to be subject to the act. According to him, efforts are being made, capacity problems exist, the search for bilingual employees poses challenges, and flight assignments are discussed with the unions. These are good arguments, but Air Canada is subject to the act and it is a quasi-constitutional act. After all these years, the company should be able to meet its obligations.

The Acting Chair: I note that the chair of our committee, Senator Claudette Tardif, has joined us.

Senator Tardif: Good evening. My apologies for being late. I had to submit a budget request for our committee. Welcome.

Senator Fraser: I believe that I have been hearing about these complaints for about fifty years. It is very hard.

What is the proportion of flights, or other operations, where Air Canada comes into contact with the public and which, according to the Act, must be bilingual, in bilingual regions or on bilingual air routes?

Ms. Saikaley: The proportion of flights? I do not know whether we have that kind of information, but we can obtain it.

Senator Fraser: That could be of benefit to the committee, because Air Canada employs people who are capable of working in both official languages, and we have an idea of the proportion of their staff that is capable of working in both languages, but I don't know to what extent this corresponds to the needs, and it could be helpful to know.

I believe that Air Canada told the House of Commons committee that they had observed an improvement in the situation, and that they had received fewer complaints. However, you are telling us that, this year, the number is skyrocketing. Why? Is it the same thing that keeps coming back or has there been a change in the type of complaints filed?

Ms. Saikaley: No, I cannot say that there has been a change in the type of complaints. It is still the same kind of complaints that are received. It is difficult to explain why, one year, we receive more complaints than others. One of the reasons could be related to the tabling of our report to Parliament. People who are interested in the issue may have decided to file a complaint as a result. However, we know that others will not file a complaint.

Senator Fraser: Of course. I, myself, had an experience several years ago that made me furious and left a bad taste in my mouth, but I did not file a complaint. I should have filed a complaint, but I didn't. Life goes on, and we get caught up in other matters.

Mme Saikaley : Tout à fait. Le président d'Air Canada a comparu devant la Chambre des communes à la suite du dépôt de notre rapport en juin. Il voudrait que toutes les compagnies aériennes soient assujetties à la loi. Il démontre que des efforts sont faits, qu'il y a des problèmes de capacité et des problèmes à trouver des employés bilingues, qu'il y a des discussions avec les syndicats pour les affectations de vols. Ce sont de bons arguments, mais Air Canada est assujettie à la loi et c'est une loi quasi constitutionnelle. Après toutes ces années, la société devrait être en mesure de répondre à ses obligations.

Le président suppléant : Je remarque que la présidente de notre comité, la sénatrice Claudette Tardif, s'est jointe à nous.

La sénatrice Tardif : Bonjour. Je m'excuse de mon retard. J'ai dû présenter une demande budgétaire pour notre comité. Je vous souhaite la bienvenue.

La sénatrice Fraser : Je crois que j'entends parler de ces plaintes depuis 50 ans. C'est très dur.

Quelle est la proportion des vols ou d'autres opérations où Air Canada entre en contact avec le public et qui, selon la loi, devrait être bilingues, dans des régions bilingues ou des routes aériennes bilingues?

Mme Saikaley : La proportion des vols? Je ne sais pas si nous avons ce genre d'information, mais il est possible pour nous de les obtenir.

La sénatrice Fraser : Cela pourrait être intéressant pour le comité, parce qu'Air Canada emploie des gens qui sont capables de travailler dans les deux langues officielles, et nous avons une idée de la proportion de leur personnel qui est capable de travailler dans les deux langues, mais je ne sais pas à quel point cela correspond aux besoins, et il pourrait être intéressant de le savoir.

Je crois qu'Air Canada a dit au comité de la Chambre des communes qu'elle avait constaté une amélioration de la situation, et qu'elle avait reçu moins de plaintes. Cependant, vous nous dites que cette année, cela monte en flèche. Pourquoi? Est-ce que c'est la même chose qui revient tout le temps ou y a-t-il eu un changement dans la nature des plaintes qui ont été déposées?

Mme Saikaley : Non, je ne peux pas dire qu'il y a eu un changement dans la nature des plaintes. C'est toujours le même genre de plaintes que l'on reçoit. Il est difficile d'expliquer pourquoi, une année, nous recevons plus de plaintes que d'autres. L'une des raisons pourrait être liée au dépôt de notre rapport au Parlement. Des gens qui s'intéressent à la question auraient pu décider de déposer des plaintes à ce moment-là. Par contre, on sait que d'autres personnes ne déposeront pas de plainte.

La sénatrice Fraser : C'est sûr. J'ai vécu moi-même une expérience il y a quelques années qui m'a enragée et qui m'a marquée, mais je n'ai pas déposé de plainte. J'aurais dû le faire, mais je ne l'ai pas fait. La vie continue, et on est pris dans d'autres affaires.

Has the government responded to the last report on Air Canada by the former Commissioner of Official Languages?

Ms. Saikaley: No, because we tabled a special report to Parliament, recommending that it be studied by either of the committees in the House or Senate.

Senator Fraser: And here we are. That should not have prevented the government from making some sort of statement, but it did not do so.

Ms. Saikaley: No.

Senator Fraser: All right! Thank you very much.

The Acting Chair: There appears to be a long-standing disagreement between you and the Courts Administration Service concerning the interpretation of the Official Languages Act. In reading the commissioner's report, I note that it highlights the Courts Administration Service's breaches of Part IV of the act, which deals with communications and services to the public, with regard to language and the posting of decisions. Conversely, the Courts Administration Service contends that its obligations in this respect arise from Part III of the act, which covers the administration of justice, and not Part IV. This difference in interpretation therefore results in legal uncertainty.

Could you describe for us the measures taken up to now to try to resolve the disagreement?

Ms. Saikaley: Absolutely. Firstly, we have been receiving complaints for many years. We started an investigation of this situation in 2007. We held several discussions with the Courts Administration Service. Commissioner Fraser even held meetings with chief justices to try to resolve the dispute, and, unfortunately, in 2015, we produced our investigation report indicating that the complaints were founded under Part IV. We recommended that the institution take all necessary measures to ensure that decisions published on federal court websites be posted simultaneously in both languages.

We were refused. The service said that it would not implement our recommendations. Then, we prepared a report for the Governor-in-Council asking the government to take the case to the Supreme Court to clarify the obligations, or to take steps to amend the act in order to clarify the obligations under the Official Languages Act. After this, we received a letter from the Minister of Justice indicating that the government preferred to find a practical solution to the problem. This is the only response we received last summer. This is why we submitted our report to Parliament: we are still receiving complaints. In our opinion, when the Courts Administration Service publishes decisions on websites, it is communicating with the public. That is not part of the judicial process. It is a bit complex to understand, because insofar as Part III is concerned, which deals with the administration of justice — or section 20 — a decision can be

Le gouvernement a-t-il donné une réponse quelconque au dernier rapport sur Air Canada de l'ancien commissaire aux langues officielles?

Mme Saikaley : Non, parce que nous avons déposé un rapport spécial au Parlement, en recommandant que le rapport soit étudié par l'un des deux comités de la Chambre et du Sénat.

La sénatrice Fraser : Et nous voici. Cela n'aurait pas empêché le gouvernement de faire une déclaration quelconque, mais il ne l'a pas fait.

Mme Saikaley : Non.

La sénatrice Fraser : Ah bon! Merci beaucoup.

Le président suppléant : Il semble y avoir un différend qui perdure entre vous et le Service administratif des tribunaux judiciaires au sujet de l'interprétation de la Loi sur les langues officielles. En lisant le rapport du commissaire, je note qu'il souligne les manquements de la part du Service administratif des tribunaux judiciaires à la partie IV de la loi qui porte sur les communications et les services au public en ce qui a trait à la langue d'affichage des décisions. Par contre, le Service administratif des tribunaux judiciaires soutient, pour sa part, que ses obligations à cet égard découlent de la partie III de la loi, qui porte sur l'administration de la justice, et non de la partie IV. Il y a donc une incertitude juridique qui découle de cette différence d'interprétation.

Pourriez-vous nous décrire les démarches entreprises jusqu'à maintenant pour essayer de régler ce différend?

Mme Saikaley : Absolument. Premièrement, nous avons reçu des plaintes pendant plusieurs années. Nous avons commencé à mener une enquête sur cette situation en 2007. Nous avons eu plusieurs discussions avec le Service administratif des tribunaux judiciaires. Le commissaire Fraser a même eu des rencontres avec les juges en chef pour essayer de régler cette dispute et, malheureusement, en 2015, nous avons produit notre rapport d'enquête en disant que les plaintes étaient fondées en vertu de la partie IV. Nous avons fait une recommandation à l'institution en lui demandant de prendre toutes les mesures pour s'assurer que, lorsqu'elle publie des décisions sur les sites web des cours fédérales, elle le faisait dans les deux langues simultanément.

Nous avons reçu une fin de non-recevoir. Le service a dit qu'il ne mettrait pas en place nos recommandations. Ensuite, nous avons fait un rapport au gouverneur en conseil demandant au gouvernement de porter le cas devant la Cour suprême pour clarifier les obligations, ou encore, de prendre les moyens pour modifier la loi afin de clarifier les obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Par la suite, nous avons reçu une lettre du ministre de la Justice indiquant que le gouvernement voulait plutôt trouver une solution pratique au problème. C'est la seule réponse que nous ayons reçue l'été dernier. C'est pour cette raison que nous avons déposé notre rapport au Parlement, parce que nous continuons de recevoir des plaintes. Selon nous, lorsque le Service administratif des tribunaux judiciaires publie des décisions sur les sites web, il s'agit d'une communication avec le public. Cela ne fait pas partie du processus judiciaire. C'est un peu

rendered in only one language. However, when we talk about rendering a decision, it involves making it available to the public. So that is rendering a decision. Once the decision is rendered, the judicial process ends there. The decision is then transmitted to be published. It is said that the action of publishing the decision is a communication with the public. If it were part of the judicial process — as the Courts Administration Service would have us believe — the service would have the right to render the decision in only one official language and provide a translation of the decision a short time later, and not upon publication of the decision. This is the source of the disagreement, because the service believes that posting the decision on the website is an extension of the judicial process. It is said that Canadians do not have access to decisions in both official languages at the same time, simultaneously, and this is a problem of access to justice because several months can go by, and even years, before a translation is available on the federal court websites.

The Acting Chair: Thank you for your response, Ms. Saikaley.

[English]

Senator Bovey: I'd like to go back to Air Canada for a moment. I'd like to know how much of the problem is one of training. What tools does Air Canada have to train staff in another official language?

Following on to that, I'd like to know what responses you have had from the Minister of Canadian Heritage or the Minister of Transport on these issues.

Ms. Saikaley: As far as training is concerned, our understanding is they have a lot of tools. They have developed a lot of tools over the years. They train their staff and provide them with tools that they can use so that if they're not bilingual, for example, they can refer to a colleague. Most of the time, when the complaints are founded, the explanation we get is, "Oh, well, we trained them. We gave them the information. We don't understand." So we make the recommendation to ensure that they retrain them and inform them that they have obligations.

I don't think it's a question of not having the tools to train their people. I don't know, maybe it's the staff that don't want to do it, but in terms of training, we have a lot of information telling us that they are training their staff.

As to an answer from the Ministers of Canadian Heritage and Transport, we didn't get an answer. As I mentioned earlier, the action we decided to take was to table the report to Parliament in order to have one of the committees study the question again and decide on the appropriate step forward.

complexe à comprendre, parce qu'en ce qui concerne la partie III, qui traite de l'administration de la justice — ou l'article 20 —, une décision peut être rendue dans une seule langue. Cependant, lorsqu'on parle de rendre une décision, il s'agit de la mettre à la disposition du public. Donc, c'est rendre une décision. Une fois que la décision est rendue, le processus judiciaire s'arrête là. La décision est ensuite transmise pour être publiée. On dit que l'action de publier la décision, c'est une communication avec le public. Si elle faisait partie du processus judiciaire — comme le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) le prétend —, le service aurait le droit de rendre la décision dans une seule langue officielle et d'offrir la traduction de cette décision un peu plus tard, et non au moment de la publication de la décision. C'est là l'origine du différend, parce que le service croit que, lorsque la décision est affichée sur le site web, il s'agit du prolongement du processus judiciaire. On dit que les Canadiens n'ont pas accès aux décisions dans les deux langues officielles en même temps, de façon simultanée, et c'est un problème d'accès à la justice, parce qu'il peut s'écouler plusieurs mois, et même des années, avant qu'une traduction soit disponible sur les sites des cours fédérales.

Le président suppléant : Merci de votre réponse, madame Saikaley.

[Traduction]

La sénatrice Bovey : J'aimerais brièvement revenir à Air Canada. J'aimerais savoir dans quelle mesure le problème est lié à la formation. Quels sont les outils dont dispose Air Canada pour offrir à son effectif de la formation linguistique dans l'autre langue officielle?

Ensuite, j'aimerais savoir quelles réponses vous avez obtenues de la ministre du Patrimoine canadien ou du ministre des Transports concernant ces enjeux.

Mme Saikaley : En ce qui concerne la formation, nous croyons savoir qu'Air Canada dispose d'une multitude d'outils, qui ont été élaborés au fil du temps. La société offre de la formation au personnel. Par exemple, le personnel non bilingue peut diriger la clientèle vers un collègue. Pour les plaintes fondées, on nous répond, la plupart du temps, que les gens ont obtenu une formation et des informations, mais qu'on ne comprend pas ce qui s'est passé. Par conséquent, nous recommandons que la société offre de nouveau une formation et qu'elle informe ses employés de leurs obligations.

Je ne pense pas que le problème est lié à l'absence d'outils de formation. C'est peut-être simplement une question de volonté, du côté du personnel; je ne sais pas. Cela dit, sur le plan de la formation, les nombreuses informations que nous avons indiquent qu'une formation est offerte au personnel.

Quant à la ministre du Patrimoine canadien et du ministre des Transports, nous n'avons pas eu de réponse. Comme je l'ai indiqué plus tôt, nous avons décidé de présenter le rapport au Parlement pour qu'un comité parlementaire se penche de nouveau sur la question et décide des mesures à prendre.

The Acting Chair: Do you have anything else, Senator Bovey?

Senator Bovey: I don't think so. I think I'm out of depth.

[Translation]

Senator Mockler: You have given us a very good presentation with a lot of information. You have spoken about the question of imposing the same obligations on other airlines. According to your experience, could that improve air service for Canadians? We are speaking here about Toronto-Quebec City and Montreal-Bathurst, the two routes most used by bilingual customers. What measures could be taken by other airlines to respect the Official Languages Act?

Ms. Saikaley: Airlines like WestJet are hiring more and more bilingual staff. They want to capture a share of the Montreal market, among others. If these airlines make an effort, or report that they are in a position to recruit bilingual staff, I assume that this is quite possible. Could that create a capacity problem at some point? Air Canada believes that it is a problem of capacity, that it has trouble recruiting bilingual employees in certain regions. Could this aggravate the problem? I do not know. It is a good question. I know that several federal institutions have let us know that they have trouble recruiting bilingual staff.

Senator Mockler: You said that the complaints are an indicator of what happens on board an airplane, and also to have better communications. What are the other factors that influence service?

Ms. Saikaley: I am not sure I understand your question. Do you mean concerning measures that we could take?

Senator Mockler: I mean concerning the Official Languages Act.

Ms. Saikaley: That is more or less what we indicated in our report. There are perhaps other options that would allow Air Canada to better meet its obligations. Unfortunately, all the tools available to the Commissioner of Official Languages have been used in the case of Air Canada: investigations, audits, performance report cards, meetings and court challenges. We have taken all measures available to us.

Senator Mockler: This is why, on page 4 of your presentation this evening, you say that the situation has not changed much.

Ms. Saikaley: That is correct.

Senator Mockler: Are there other options that could be considered in order to strengthen the company's obligations under the Official Languages Act?

Le président suppléant : Avez-vous quelque chose à ajouter, sénatrice Bovey?

La sénatrice Bovey : Je ne crois pas. Je pense que je suis quelque peu dépassée.

[Français]

Le sénateur Mockler : Vous nous avez donné une très bonne présentation avec beaucoup d'information. Vous avez parlé de la question d'imposer les mêmes obligations aux autres compagnies aériennes. Selon votre expérience, cela pourrait-il améliorer le service aérien pour les Canadiens et les Canadiennes? On parle ici de Toronto-Québec et de Montréal-Bathurst, qui sont les deux lignes les plus utilisées par une clientèle bilingue. Quelles sont les mesures que pourraient prendre d'autres lignes aériennes afin de respecter la Loi sur les langues officielles?

Mme Saikaley : Des compagnies comme WestJet embauchent de plus en plus d'employés bilingues. Elles souhaitent prendre une part du marché de Montréal, entre autres. Si ces compagnies aériennes font des efforts ou se disent en mesure de recruter des agents bilingues, je présume que c'est tout à fait possible. Cela pourrait-il créer un problème de capacité à un moment donné? Air Canada croit que c'est un problème de capacité, qu'elle a de la difficulté à recruter des employés bilingues dans certaines régions. Cela pourrait-il aggraver le problème? Je ne sais pas. C'est une bonne question. Je sais que plusieurs institutions fédérales nous ont fait savoir qu'elles ont de la difficulté à recruter du personnel bilingue.

Le sénateur Mockler : Vous avez dit que les plaintes sont un indicateur de ce qui se passe à bord d'un avion et aussi pour avoir une meilleure communication. Quels sont les autres facteurs qui influencent le service?

Mme Saikaley : Je ne suis pas certaine de bien comprendre votre question. Vous voulez dire en ce qui concerne les mesures que nous pouvons prendre?

Le sénateur Mockler : Je veux dire en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles.

Mme Saikaley : C'est un peu cela que nous avons indiqué dans notre rapport. Il y a peut-être d'autres options qui permettraient à Air Canada de mieux respecter ses obligations. Malheureusement, jusqu'à maintenant, tous les outils qui sont à la disposition du commissaire aux langues officielles ont été utilisés dans le cas d'Air Canada : les enquêtes, les vérifications, les bulletins de rendement, les rencontres et la cour. Nous avons pris toutes les mesures à notre disposition.

Le sénateur Mockler : C'est la raison pour laquelle, à la page 4 de votre présentation ce soir, vous dites que la situation a peu évolué.

Mme Saikaley : C'est cela.

Le sénateur Mockler : Y a-t-il d'autres options qu'on pourrait envisager pour resserrer les obligations de la société en vertu de la Loi sur les langues officielles?

Ms. Saikaley: As far as I am concerned, the four options indicated in the report deserve to be examined. I do not see other options that would be available under the act. We have used all means, including reports to Parliament and court intervention. This is why we are before your committee today. We believe we have used all tools available to us. We see no others at this time.

Senator Mockler: This is why you say that the Official Languages Act should be amended. Personally, I use another term, with all due respect to the terminology you have used. When I speak about the Official Languages Act at the national level, because I believe that it may be necessary one day to consider modernizing the act, I think about integrating new methods of communication, especially social networks. A comprehensive study has been done on social media. Are you ready to propose the modernization of the Official Languages Act today?

Ms. Saikaley: Modernizing the Official Languages Act is certainly an option, but we could also amend the Air Canada Public Participation Act, which specifically concerns Air Canada. It is a question that comes back to Parliament. Should the Commissioner of Official Languages be given specific powers to deal with Air Canada, or would it be necessary to broaden the commissioner's power in general or review the manner in which services are provided in accordance with the act? Yes, this is a question for Parliament.

The Acting Chair: Certainly, it is clear that the power of the Commissioner of Official Languages should be strengthened. Moreover, that is one of the recommendations.

Ms. Saikaley: In fact, one of the recommendations is to grant more power to the Commissioner of Official Languages to deal with Air Canada matters.

Senator Tardif: Ms. Saikaley, please accept my congratulations on your appointment as interim commissioner.

My question is in the same vein as that of Senator Mockler. You have indicated that the Commissioner of Official Languages has used all means. In your opinion, what legislative amendments could be made in order to maintain Air Canada's linguistic obligations, in spite of any restructuring that may take place?

Ms. Saikaley: As is mentioned in the report, we wanted to propose certain options that already exist, for example, the power to issue orders and binding agreements. Instead of having only the power to make recommendations, we would have the power to enter into an agreement with Air Canada under which they would commit to implement the recommendations. That is what is called a binding agreement. Naturally, if such power were in place and Air Canada did not implement the recommendations, the Commissioner of Official Languages could go to court and

Mme Saikaley : Selon moi, les quatre options indiquées dans le rapport méritent d'être examinées. Je ne vois pas d'autres options qui seraient offertes par la loi. Nous avons utilisé tous les moyens, y compris le rapport au Parlement et l'intervention de la cour. C'est la raison pour laquelle nous nous présentons devant votre comité aujourd'hui. Nous croyons avoir utilisé tous les outils à notre disposition. Nous n'en voyons pas d'autres en ce moment.

Le sénateur Mockler : C'est pourquoi vous dites qu'on devrait modifier la Loi sur les langues officielles. Pour ma part, j'utilise un autre terme — je respecte la nomenclature que vous avez utilisée — lorsque je parle de la Loi sur les langues officielles à l'échelle nationale, car je me dis qu'il faudrait peut-être un jour penser à moderniser cette loi de façon à intégrer les nouvelles méthodologies de communication, surtout compte tenu des réseaux sociaux. Une étude bien étoffée a été réalisée sur les médias sociaux. Êtes-vous prête à proposer la modernisation de la Loi sur les langues officielles aujourd'hui?

Mme Saikaley : Il est sûr que le fait de moderniser la Loi sur les langues officielles est une option, mais nous pourrions aussi modifier la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, qui concerne spécifiquement Air Canada. C'est une question qui revient au Parlement, à savoir si des pouvoirs spécifiques devraient être confiés au commissaire aux langues officielles pour traiter le dossier d'Air Canada, ou s'il faudrait élargir les pouvoirs du commissaire aux langues officielles en général ou revoir la façon dont les services sont offerts en fonction de la loi. Oui, c'est une question pour le Parlement.

Le président suppléant : Chose certaine, il est clair que les pouvoirs du commissaire aux langues officielles devraient être renforcés. C'est d'ailleurs l'une des recommandations.

Mme Saikaley : En effet, c'est l'une des recommandations d'accorder davantage de pouvoirs au commissaire aux langues officielles pour traiter les dossiers d'Air Canada.

La sénatrice Tardif : Madame Saikaley, veuillez accepter toutes mes félicitations pour votre nomination à titre de commissaire intérimaire.

Ma question va dans le même sens que celle du sénateur Mockler. Vous avez indiqué que tous les moyens ont été utilisés par le Commissariat aux langues officielles. Selon vous, quelles modifications législatives pourraient être apportées pour maintenir les obligations linguistiques d'Air Canada, et ce, en dépit des restructurations qui peuvent survenir?

Mme Saikaley : Tel qu'il est mentionné dans le rapport, on a voulu vous proposer certaines options qui existent déjà, par exemple, le pouvoir de prendre des ordonnances et des ententes exécutoires. Au lieu d'avoir seulement un pouvoir de recommandation, on aurait le pouvoir de conclure une entente avec Air Canada pour qu'elle s'engage à mettre en place les recommandations. C'est ce qu'on appelle une entente exécutoire. Bien entendu, si on avait un tel pouvoir et qu'Air Canada ne mettait pas en œuvre les recommandations, le commissaire aux

request that Air Canada be ordered to implement the recommendations. This measure goes a bit further than what we have at present.

We have also spoken about the possibility of the court ordering payment of damages, which would be advantageous for complainants. They would receive compensation when the complaints were founded. This could be in the form of fines. There is also another model that is similar to a fine, namely a financial penalty which, without necessarily being punitive, motivates federal institutions to comply with the law. It is a symbolic amount, a fine you must pay that indicates you have broken the law.

Senator Tardif: In your opinion, do the suggestions you are telling us about also apply to Air Canada's international flights?

Ms. Saikaley: This is a question that has already been raised. I believe, moreover, that Mr. Dion had submitted a bill on this issue. It is not a matter that we looked into. Do you have something to add, Pascale?

Pascale Giguère, General Counsel and Director, Office of the Commissioner of Official Languages: I wish to add that, among the four options presented in the report, the only one that could be a problem concerning the decision rendered by the Supreme Court of Canada is the option of damages. However, with regard to the other three options presented in the report, there is nothing preventing them from being applied to national and international flights.

Senator Tardif: Thank you.

The Acting Chair: We shall now proceed to the second round of questions.

Senator Moncion: I have two questions, one of which is still about Air Canada, and the other, about decisions made by the courts.

Air Canada is now a private company, right?

Ms. Saikaley: Yes.

Senator Moncion: Its commitment to offer services in French dates back to 1988. At present, it is obligated to offer services in French, and what we are seeing is the emergence of other airlines that do not have that obligation but that want to start offering services in French in order to gain some of Air Canada's turf. If Air Canada were no longer subject to this bilingualism obligation, do you think it could offer more services in French? Right now, it is obligated to do so and is therefore reluctant. To maintain its customer base and competitiveness, would it be more apt to want to offer better service if it were not subject to the obligation to offer services in French?

langues officielles pourrait se tourner vers la cour et demander à ce qu'elle oblige Air Canada à mettre en œuvre les recommandations. Cette mesure va un peu plus loin que celles dont nous disposons en ce moment.

Nous avons également parlé de la possibilité que la cour impose des dommages-intérêts, ce qui serait avantageux pour les plaignants. Ceux-ci recevraient une compensation lorsque les plaintes sont fondées. Ce pourrait être sous forme d'amendes. Il y a aussi un autre modèle qui ressemble à une amende, soit une pénalité financière qui, sans nécessairement être une méthode punitive, incite les institutions fédérales à se conformer à la loi. Il s'agit d'un montant symbolique, d'une amende qu'on vous impose et qui indique que vous avez enfreint la loi.

La sénatrice Tardif : Selon vous, est-ce que les suggestions dont vous nous faites part s'appliquent aussi aux vols internationaux d'Air Canada?

Mme Saikaley : C'est une question qui a déjà été soulevée. Je crois d'ailleurs que M. Dion avait présenté un projet de loi sur cette question. Ce n'est pas un sujet sur lequel nous nous sommes penchés. As-tu quelque chose à ajouter, Pascale?

Pascale Giguère, avocate générale et directrice, Commissariat aux langues officielles : J'aimerais ajouter que, parmi les quatre options présentées dans le rapport, la seule qui pourrait poser problème en ce qui concerne le jugement rendu par la Cour suprême du Canada, c'est l'option des dommages-intérêts. Cependant, quant aux trois autres options présentées dans le rapport, il n'y a aucun empêchement à ce qu'elles s'appliquent aux vols internationaux et nationaux.

La sénatrice Tardif : Merci.

Le président suppléant : Nous passons maintenant au deuxième tour de questions.

La sénatrice Moncion : J'ai deux questions, dont l'une porte encore sur Air Canada, et l'autre, sur les jugements rendus par les tribunaux.

Air Canada est maintenant une entreprise privée. C'est exact?

Mme Saikaley : Oui.

La sénatrice Moncion : Son engagement à offrir des services en français date de 1988. À l'heure actuelle, elle a l'obligation d'offrir des services en français et, ce qu'on voit apparaître, ce sont d'autres compagnies aériennes qui n'ont pas cette obligation, mais qui commencent à vouloir offrir des services en français pour venir jouer dans les plates-bandes d'Air Canada. Si Air Canada n'était plus obligatoirement soumise à cette obligation de bilinguisme, pensez-vous qu'elle pourrait offrir davantage de services en français? En ce moment, elle est obligée de le faire, donc elle est récalcitrante. Pour conserver sa clientèle et sa concurrence, est-ce qu'elle serait plus portée à vouloir offrir un meilleur service, si elle n'était pas assujettie à l'obligation d'offrir des services en français?

Ms. Saikaley: That is a good question. I do not know whether it sees it in the same way when its calls for everybody to be subject to the same rules. Perhaps, but it is a question that Parliament must answer.

When Air Canada was privatized, Parliament wanted to have rules in place to ensure that the airline would continue to offer services in both official languages. It is a question that Parliament must consider if it wishes to remove this obligation from Air Canada.

Senator Moncion: Regarding Canadian private companies, few of them are obligated to offer services in both languages. This may be a stumbling block for Air Canada. It is also possible that the company may see the way it is being treated as unfair.

I am not opposed to the fact that Air Canada has the obligation to offer its services in both languages. I travel a lot in Northern Ontario, and I always get services in both languages without a problem. Even between Ottawa and Toronto, I don't have this problem. This is why I am surprised but not astonished.

My second question has more to do with the courts. When decisions are rendered in French, are they posted in French on the website or are they translated into English? I have the same question about decisions rendered in English. Are they posted on the site without being translated into French? Is there any discrimination in how this is done, or quite simply, is a case that is heard in French presented in French and one that is heard in English presented in English?

Ms. Saikaley: Decisions are posted in the language in which they were rendered, but the vast majority are in English.

Senator Moncion: Indeed, decisions in English come from the rest of Canada, in the same way that the majority of decisions rendered in French would come more from Quebec. Does Quebec have this constraint?

Ms. Saikaley: What constraint?

Senator Moncion: The constraint of translation. In Quebec, I believe the decisions involve the civil code, and in the rest of Canada, it is common law.

In effect, the majority of cases are heard in English, but in Quebec, do the courts have to translate their decisions, and, if so, do they actually do it?

Ms. Saikaley: We are talking about decisions of the Federal Court, the Federal Court of Appeal and the Tax Court of Canada. These are the three courts we deal with in our report.

Senator Moncion: All right. In that case, I would like to go a bit further. Are the decisions not being translated for reasons related to cost?

Ms. Saikaley: That is not the reason we are given. As I was saying, it is a question of interpretation of the law, and that is where the dispute lies. In other words, the courts argue that they

Mme Saikaley : C'est une bonne question. Je ne sais pas si elle le voit de la même façon lorsqu'elle demande que tout le monde soit assujéti aux mêmes règles. Peut-être, mais c'est une question à laquelle le Parlement devra répondre.

Lorsque Air Canada s'est privatisée, le Parlement a voulu mettre des règles en place pour s'assurer que la compagnie continue d'offrir des services dans les deux langues officielles. C'est une question que le Parlement devrait se poser s'il désire retirer cette obligation à Air Canada.

La sénatrice Moncion : En ce qui concerne les entreprises privées canadiennes, peu d'entre elles ont l'obligation d'offrir des services dans les deux langues. Cela représente peut-être une pierre d'achoppement pour Air Canada. Peut-être aussi que cette dernière peut y voir une forme d'injustice dans ce traitement.

Je ne suis pas contre le fait qu'Air Canada ait l'obligation d'offrir ses services dans les deux langues. Je voyage beaucoup dans le Nord de l'Ontario, et je reçois toujours les services dans les deux langues sans problème. Même entre Ottawa et Toronto, je n'ai pas ce problème. C'est la raison pour laquelle je suis surprise, mais je ne suis pas étonnée.

Ma deuxième question concerne davantage les tribunaux. Lorsque des jugements sont rendus en français, sont-ils affichés en français sur le site web ou sont-ils traduits en anglais? Même chose pour les jugements rendus en anglais. Sont-ils affichés sur le site sans être traduits en français? Est-ce qu'il y a une question de discrimination dans la façon dont c'est fait ou si, tout simplement, une cause qui est entendue en français est présentée en français, et une cause qui est entendue en anglais est présentée en anglais?

Mme Saikaley : Les jugements sont affichés dans la langue dans laquelle ils ont été rendus, mais la grande majorité des jugements sont en anglais.

La sénatrice Moncion : Effectivement, les jugements en anglais sont issus du reste du Canada, de la même façon que la majorité des jugements rendus en français seraient issus davantage du Québec. Est-ce que le Québec a cette contrainte?

Mme Saikaley : Quelle contrainte?

La sénatrice Moncion : La contrainte de la traduction. Au Québec, je pense qu'il s'agit du droit civil et que dans le reste du Canada, c'est la common law.

En effet, la majorité des causes sont entendues en anglais, mais au Québec, est-ce que les tribunaux doivent traduire leurs jugements et, le cas échéant, est-ce qu'ils le font?

Mme Saikaley : On parle des décisions de la Cour fédérale, de la Cour fédérale d'appel et de la Cour canadienne de l'impôt. Ce sont les trois cours qui sont visées par notre rapport.

La sénatrice Moncion : D'accord. Dans ce cas, j'aimerais aller un peu plus loin. Les raisons qui motivent le fait qu'on ne traduise pas les jugements sont-elles liées à des questions de coûts?

Mme Saikaley : Ce ne sont pas les raisons qui nous sont données. Comme je vous le disais, c'est une question d'interprétation de la loi, et c'est là où on a un litige, c'est-à-dire

apply Part III of the act, meaning section 20, under which a decision can be rendered in one language and then translated. As you can see, in our report, we have even included the positions of the parties, because they insisted this be done, and they did not bring up the issue of translation costs.

Senator Moncion: Ultimately, it is that the courts do not translate what is done in English or what is done in French.

Ms. Saikaley: They translate them eventually, but sometimes with great delay.

Senator Boisvenu: I hope that my questions are not taboo for the committee. If we classify the complaints related to Air Canada by region, Western Canada, Ontario and the East, how do the complaints about the application of the Official Languages Act break down? Do most of them come from one region in particular?

Ms. Saikaley: I do not believe we have that data, but we can obtain it.

Senator Boisvenu: Yes, that would be interesting.

My other question concerns the law courts. Do the complaints related to the use of both official languages deal strictly with translation of texts, or do they involve the relationship between the courts and citizens? These courts can have a relationship with citizens because, if I understood correctly, it is citizens who appeal the decisions. As part of day-to-day administration, is there respect for the official languages or is it strictly related to the translation of texts on the website?

Ms. Saikaley: The complaints we receive and the issue of our report strictly deal with court decisions and their translation, namely the fact that they are not available in both official languages simultaneously.

Senator Boisvenu: Is the proportion of texts translated from French to English the same as that from English to French?

Ms. Saikaley: No. As I was saying earlier, there are many more decisions that are rendered in English; so it is certain that the proportion of texts translated from English to French is much larger than those translated from French into English, as there are few decisions rendered in French.

Senator Boisvenu: All right. Thank you very much.

Senator Fraser: Before asking my question, I should clarify, in all fairness, that for several years now, when I travel abroad with Air Canada, normally departing from Montreal or returning to Montreal, I have noted that the staff take great pride in offering services in both official languages. So it's not all doom and gloom. Given that I spoke of a bad experience I had, I thought it necessary to put things into perspective.

que les tribunaux disent qu'ils appliquent la partie III de la loi, donc l'article 20, en vertu duquel une décision peut être rendue dans une langue et traduite par la suite. Comme vous pouvez le voir, dans notre rapport, nous avons même inclus les positions des parties, parce qu'elles insistaient pour que ce soit fait, et elles n'ont pas soulevé la question des coûts liés à la traduction.

La sénatrice Moncion : Ultiment, c'est que les tribunaux ne traduisent ni ce qui est fait en anglais, ni ce qui est fait en français.

Mme Saikaley : Ils le traduisent éventuellement, mais parfois avec beaucoup de retard.

Le sénateur Boisvenu : J'espère que mes questions ne seront pas taboues pour le comité. En ce qui concerne les plaintes liées à Air Canada, si on les classe par régions, soit l'Ouest canadien, l'Ontario et l'Est, comment se répartissent les plaintes par rapport à l'application de la Loi sur les langues officielles? Est-ce qu'elles proviennent surtout d'une région en particulier?

Mme Saikaley : Je ne crois pas que nous ayons des données à ce sujet, mais nous pouvons les obtenir.

Le sénateur Boisvenu : Oui, ce serait intéressant.

Mon autre question concerne les tribunaux judiciaires. Est-ce que les plaintes liées à l'usage des deux langues officielles portent strictement sur la traduction des textes ou sont-elles liées à la relation des tribunaux avec les citoyens? Ces tribunaux peuvent avoir des relations avec les citoyens, parce que si j'ai bien compris, ce sont les citoyens qui contestent les décisions. Dans le cadre de la gestion quotidienne, y a-t-il un respect des langues officielles ou est-ce strictement lié à la traduction des textes sur le site web?

Mme Saikaley : Les plaintes que nous recevons et la question de notre rapport touchent strictement les décisions des cours et leur traduction, soit le fait qu'elles ne sont pas disponibles dans les deux langues officielles de façon simultanée.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que la proportion des textes traduits du français à l'anglais et de l'anglais au français est la même?

Mme Saikaley : Non. Comme je le disais plus tôt, il y a beaucoup plus de jugements qui sont rendus en anglais; donc, il est certain que la proportion de textes traduits de l'anglais au français est beaucoup plus grande que celle des textes traduits du français à l'anglais, puisque peu de décisions sont rendues en français.

Le sénateur Boisvenu : D'accord. Merci beaucoup.

La sénatrice Fraser : Avant de poser ma question, je devrais préciser, en toute justice, que depuis plusieurs années, si je voyage à l'étranger avec Air Canada, normalement à partir de Montréal ou en revenant à Montréal, j'ai remarqué que le personnel se fait un point d'honneur d'offrir des services dans les deux langues officielles. Alors, tout n'est pas complètement noir. Étant donné que j'ai parlé d'une mauvaise expérience que j'ai vécue, j'ai pensé qu'il fallait quand même mettre les choses en perspective.

Regarding the law courts, are they subject to the translation service provided by Public Services and offered government-wide, or do they have their own translation service?

Ms. Giguère: According to the information we have, they have a certain number of in-house translators, as well as freelance translators. I do not know what proportion of the courts do business with the Translation Bureau; I believe it is a small proportion. There are many terms that are very specific in decisions rendered, so the translators they work with are generally translators who specialize in the terminology used by the courts.

Senator Fraser: I asked that question because, you probably know better than anyone else, there is a lot of controversy surrounding that system. No doubt, you are aware that when Minister Foote appeared before the committee, she promised to work towards greater commitment and better service at the technical level.

I have a second and final question. Do you think that there, as elsewhere, there is a shortage of translators? In fact, it is a very specialized field of work. I have a friend who specializes in this field, and when I hear her talk about it, I can't get over it. I am trying to understand whether there is simply resistance with regard to which part of the act applies to the institution or whether there are other, more material factors contributing to the difficulty you have noted.

Ms. Saikaley: Perhaps it would be a good idea to invite them to appear and ask whether they do indeed have capacity problems. Also, in the last budget, the government granted them two million dollars over two years. Is that sufficient and will it enable them to resolve the problem permanently? Or is it simply a one-off situation or a symbolic gesture? Unfortunately, we are not in a position to say, on their behalf, whether it adequately addresses their capacity problem.

Senator Fraser: But they did not mention that aspect as being a problem, right?

Ms. Saikaley: No.

Senator Fraser: So, it is strictly a legal argument. Thank you very much.

Senator Mockler: I would like to follow up on the questions raised by Senator Boisvenu concerning complaints according to regions. I have already had a brief conversation with the president of Air Canada. He tells me it is 0.000033. I said that that was very good and an interesting statistic, but I would like to refer to the number of passengers Air Canada flies. The number of passengers in 2014 — which increased in 2015 and 2016 — was 38.5 million passengers. With a factor of 0.000033, that makes 1,270 complaints. If I go back to 2000, out of 30 million passengers that year, there were 990 complaints. One complaint is one too many.

Quant aux tribunaux judiciaires, est-ce qu'ils sont soumis au système de traduction du ministère des Services publics, qui est offert partout au sein du gouvernement, ou ont-ils leurs propres services de traduction?

Mme Giguère : Selon l'information que nous avons, ils ont un certain nombre de traducteurs à l'interne, ainsi que des traducteurs pigistes. Je ne sais pas dans quelle proportion les tribunaux font affaire avec le Bureau de la traduction; je pense que c'est dans une moindre proportion. Il y a beaucoup de termes très spécifiques dans les jugements qui sont rendus, donc les traducteurs avec qui ils font affaire sont généralement des traducteurs spécialisés dans la terminologie utilisée par les cours.

La sénatrice Fraser : J'ai posé la question parce que, vous le savez probablement mieux que personne, il y a eu beaucoup de controverse au sujet de ce système-là. Vous savez sans doute que, lorsque la ministre Foote est venue témoigner devant notre comité, elle a promis de travailler à améliorer l'engagement, et aussi le service au niveau technique.

J'aurais une deuxième et dernière question. Est-ce que vous pensez que là, comme ailleurs, il y a un manque de traducteurs? Justement, c'est un travail très spécialisé. J'ai une amie qui est spécialisée dans ce domaine et, quand je l'entends en parler, ça me dépasse. J'essaie de comprendre s'il s'agit simplement d'une résistance quant à la question de savoir quelle partie de la loi s'applique à l'institution, ou s'il y a d'autres facteurs plus matériels qui contribuent à la difficulté que vous observez.

Mme Saikaley : Peut-être que ce serait une bonne idée de les inviter à comparaître et de leur demander si, justement, ils ont des problèmes de capacité. Aussi, dans le dernier budget, le gouvernement leur a accordé 2 millions de dollars sur deux ans; est-ce que c'est suffisant et est-ce que ça permettra de régler le problème de façon durable? Ou bien est-ce simplement ponctuel ou symbolique? Nous ne sommes pas en mesure de dire pour eux si cela répond à la capacité dont ils ont besoin, malheureusement.

La sénatrice Fraser : Mais ils n'ont pas cité cet aspect comme étant un problème, n'est-ce pas?

Mme Saikaley : Non.

La sénatrice Fraser : Il s'agit donc strictement l'argument juridique. Merci beaucoup.

Le sénateur Mockler : J'aimerais faire suite aux questions posées par le sénateur Boisvenu concernant les plaintes selon les régions. J'ai déjà eu une petite conversation avec le président d'Air Canada. Il me dit que c'est 0,000033. Je réponds que c'est très bien, que c'est une statistique intéressante, mais moi, je vais me reporter au nombre de passagers qu'Air Canada a transportés. Si je considère le nombre de passagers en 2014 — qui a augmenté en 2015 et 2016 —, il s'agit de 38,5 millions de passagers. Avec un facteur de 0,000033, cela donne 1 270 plaintes. Si je remonte à l'année 2000, sur 30 millions de passagers cette année-là, cela donne 990 plaintes. Une plainte est une plainte de trop.

You have mentioned this evening, and I grant you, that we have not been able, with the previous commissioners of official languages, to have them tell us what they were able to do about even one complaint. What do you recommend we do, as parliamentarians, considering these 1,270 complaints that have gone unanswered?

Ms. Saikaley: I think our report proposes certain options that we invite you to examine carefully. As I said, the number of complaints is only one indicator. As you know, we have conducted audits and performance report cards. We have used other tools that have given us other information, which has shown that, even if there is no complaint, the service is not necessarily provided or is not equal everywhere. I do not think the Official Languages Act requires federal institutions to “make an effort” to meet their obligations. The law indicates that they must meet their obligations.

Senator Mockler: That is right. They must meet their obligations.

Senator Tardif: The 2012 report of the Standing Senate Committee on Official Languages presented several recommendations. I must say that, unfortunately, there was not much follow-up from Air Canada, and the recommendations were not implemented. In that sense, it is a disappointment.

But I would like to come back to the question of the Courts Administration Service. I believe there was a recent budget announcement indicating that two million dollars over two years would be paid to CAS. Do you think this could rectify the problem? Is it a financial problem, or as you said earlier, is it a situation that has more to do with the question of interpretation of the law, meaning that a financial investment will not be enough?

Ms. Saikaley: It is certain that, if the service does not reconsider its position, if it continues to assert that rendering a decision and publishing it on the internet is part of the justice administration process, it will not change its behaviour. If there is more money to have the decisions translated, perhaps the translations will be done faster, but that does not change the fact that the two versions of the decisions, French and English, will not be disseminated simultaneously on the website in the majority of cases.

We are talking about a budget of two million dollars over two years. We have no idea whether that will be enough. The investment is not ongoing, and is for only two years. It is thus not provided for the long term. What will happen once this sum of two million dollars runs out and the two years are over? If the service maintains the same position, the behaviour will continue and decisions will continue to be posted in only one language. In our opinion, that does not resolve the problem because it is a matter of interpretation of the law. Neither the

Vous avez évoqué ce soir, et je vous l'accorde, le fait que nous n'avons pas été en mesure, avec les commissaires aux langues officielles précédents, d'obtenir d'eux qu'ils nous disent ce qu'ils ont pu faire au sujet de ne serait-ce qu'une seule de ces plaintes. Qu'est-ce que vous nous recommandez de faire, comme parlementaires, compte tenu de ces 1 270 plaintes qui sont restées sans suite?

Mme Saikaley : Je pense que notre rapport propose justement certaines options que nous vous invitons à examiner attentivement. Comme je le disais, le nombre de plaintes n'est qu'un indicateur. Et comme vous le savez, nous avons fait des vérifications, des bulletins de rendement. Nous avons utilisé d'autres outils qui nous ont donné d'autres renseignements selon lesquels, même s'il n'y a pas de plainte, le service n'est pas nécessairement donné ou n'est pas égal partout. Je ne pense pas que la Loi sur les langues officielles demande aux institutions fédérales de « faire des efforts » pour respecter leurs obligations. La loi indique qu'elles doivent respecter leurs obligations.

Le sénateur Mockler : C'est cela. Elles doivent respecter leurs obligations.

La sénatrice Tardif : Le rapport de 2012 du Comité sénatorial permanent des langues officielles présentait plusieurs recommandations. Je dois dire que, malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de suivi de la part d'Air Canada, et les recommandations n'ont pas été mises en œuvre. C'est une déception, en ce sens.

Mais j'aimerais revenir à la question du Service administratif des tribunaux judiciaires. Je crois qu'il y a eu une annonce budgétaire dernièrement indiquant que 2 millions de dollars sur une période de deux ans seraient versés au SATJ. Croyez-vous que cela pourrait rectifier le problème? Est-ce un problème financier ou est-ce que, comme vous l'avez dit plus tôt, c'est une situation qui concerne davantage la question de l'interprétation de la loi, et donc, que l'investissement financier ne sera pas suffisant?

Mme Saikaley : Il est certain que, si le service ne revoit pas sa position, s'il continue d'affirmer que le fait de rendre une décision et de la diffuser sur le site Internet fait partie du processus judiciaire, il ne risque pas de changer son comportement. S'il a plus d'argent pour faire traduire les jugements, peut-être que les traductions seront faites plus rapidement, mais cela ne changera pas le fait que les deux versions des décisions, française et anglaise, ne seront pas diffusées sur le site web de façon simultanée dans la majorité des cas.

Il s'agit d'un budget de 2 millions de dollars sur deux ans. On n'a aucune idée si cette enveloppe sera suffisante. Cette mesure n'est pas continue, car elle est prévue uniquement pour deux ans. Elle n'est donc pas prévue à long terme. Que va-t-il arriver une fois que cette somme de 2 millions de dollars aura été dépensée et que cette période de deux ans se sera écoulée? Si le service garde la même position, le comportement demeurera et on continuera à afficher les décisions dans une seule langue. À notre avis, cela ne règle pas le problème, car c'est une question

budget nor the money will resolve the issue. We do not know whether that meets a need. That is why we are requesting that the law be clarified: so that we may continue to pursue our work regarding the investigations. When people complain and decisions are not available in both languages, in three, four or five years, it will have to be ensured that we don't face the same problem if CAS has no money to translate decisions.

Senator Tardif: Thank you, Commissioner, for that clarification.

The Acting Chair: If there are no other questions, that brings our time to a close.

Thank you for speaking to us about the two reports that were published by the commissioner, the first concerning Air Canada, and the second regarding the Courts Administration Service.

I would ask the members of the committee to remain to discuss the work plan proposed by Marie-Ève for the next few months.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Monday, April 10, 2017

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:02 p.m. to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

[English]

Kevin Pittman, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum. As clerk of your committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair, and it is my duty to preside over the election of an acting chair.

[Translation]

I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Gagné: I move that Senator McIntyre be elected as acting chair.

[English]

Mr. Pittman: Are there any other nominations? If not, I declare the motion carried.

[Translation]

I invite the Honourable Senator McIntyre to take the chair.

Senator Paul E. McIntyre (*Acting Chair*) in the chair.

d'interprétation de la loi. Ce n'est ni l'argent ni le budget qui régleront cette question. Nous ne savons pas si cela répond à un besoin. C'est pourquoi nous demandons que la loi soit clarifiée, pour que nous soyons en mesure de poursuivre notre travail quant aux enquêtes. Lorsque les gens se plaindront et que les décisions ne seront pas disponibles dans les deux langues, dans trois, quatre ou cinq ans, il faudrait faire en sorte qu'on ne soit pas confronté au même problème si le SATJ n'a pas d'argent pour faire traduire les jugements.

La sénatrice Tardif : Merci, madame la commissaire, pour cette clarification.

Le président suppléant : S'il n'y a pas d'autres questions, cela met fin à la séance.

Je vous remercie de nous avoir parlé des deux rapports qui ont été publiés par le commissaire, le premier concernant Air Canada, et le deuxième concernant le Service administratif des tribunaux judiciaires.

Je demanderais aux membres du comité de demeurer présents afin que nous puissions discuter du plan de travail qu'a proposé Marie-Ève en prévision des prochains mois.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le lundi 10 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, pour poursuivre son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi; et pour étudier, à huis clos, un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

[Traduction]

Kevin Pittman, greffier du comité : Honorables sénateurs, nous avons le quorum. En ma qualité de greffier du comité, j'ai le devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et du vice-président et qu'il est de mon devoir de présider à l'élection d'un président suppléant.

[Français]

Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet.

La sénatrice Gagné : Je propose le sénateur McIntyre à titre de président suppléant.

[Traduction]

M. Pittman : Y a-t-il d'autres candidatures? Sinon, je déclare la motion adoptée.

[Français]

J'invite l'honorable sénateur McIntyre à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Paul E. McIntyre (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

The Acting Chair: Thank you, Mr. Pittman.

Good evening. My name is Senator Paul McIntyre from New Brunswick. I am pleased to chair this evening's meeting. Before we give our witnesses the floor, I would like to ask the members of the committee to introduce themselves, starting on my right.

Senator Bovey: I am Patricia Bovey from Manitoba.

Senator Gagné: I am Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Moncion: Lucie Moncion from Ontario.

Senator Fraser: Joan Fraser from Quebec.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

The Acting Chair: The committee is continuing its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. We are pleased to welcome, from New Brunswick, the group *Égalité Santé en Français*, represented by Dr. Hubert Dupuis, President, Dr. William Laplante, Treasurer, and Jacques Verge, Secretary. We will hear from Mr. Verge by videoconference. On behalf of the members of the committee, I thank you for joining us. You have an opening statement, I believe, Doctor Dupuis.

Dr. Hubert Dupuis, President, *Égalité Santé en Français*: Honourable Senators, my name is Hubert Dupuis. I am the President and principal spokesman for *Égalité Santé en Français*. I am accompanied by two members of the administration of *Égalité Santé en Français*, Dr. William Laplante and, by videoconference, Jacques Verge. On behalf of *Égalité Santé en Français*, I would like to thank the Honourable Senator Paul McIntyre for his assistance and for his work that made possible our appearance before your committee.

Our organization, *Égalité Santé en Français*, is honoured by your invitation to give a presentation to the Standing Senate Committee on Official Languages about the healthcare situation in New Brunswick's francophone community. We will briefly present the current situation in our province and our organization's demands with respect to governance and management, and clinical and non-clinical care within the Vitalité Health Network, which is the health network of the francophone minority community in Canada's only officially bilingual province.

I will introduce our organization, which was provincially incorporated as a non-profit organization in 2008. Our mission is to ensure that the healthcare rights of the francophone and Acadian community are respected and that our community, through our Vitalité Health Network, can access the same range of healthcare services available from the anglophone network, Horizon Health Network, the network for the majority. First, I must point out that New Brunswick patients can choose to receive care in their preferred official language, from either the Vitalité Health Network or the Horizon Health Network. In the same breath, I have to add that it is easier for an anglophone to

Le président suppléant : Merci, monsieur Pittman.

Bonsoir. Je m'appelle Paul McIntyre, je suis sénateur du Nouveau-Brunswick. Je suis heureux de présider la réunion de ce soir. Avant de céder la parole aux témoins, j'aimerais inviter les membres du comité à se présenter, en commençant à ma droite.

La sénatrice Bovey : Je suis Patricia Bovey, du Manitoba.

La sénatrice Gagné : Je suis Raymonde Gagné, du Manitoba.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

La sénatrice Fraser : Joan Fraser, du Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

Le président suppléant : Le comité poursuit son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et directives pris en vertu de cette loi dans les institutions visées. Nous avons le plaisir d'accueillir, du Nouveau-Brunswick, le groupe *Égalité Santé en Français*, notamment le Dr Hubert Dupuis, président, le Dr William Laplante, trésorier, ainsi que M. Jacques Verge, secrétaire. Nous entendrons ce dernier par vidéoconférence. Au nom des membres du comité, je vous remercie de votre présence. Vous avez une déclaration préliminaire à faire, je crois, docteur Dupuis?

Dr Hubert Dupuis, président, *Égalité Santé en Français* : Honorables sénatrices et sénateurs, mon nom est Hubert Dupuis, je suis le président d'*Égalité Santé en Français* et son principal porte-parole. Je suis accompagné, aujourd'hui, de deux membres du bureau d'*Égalité Santé en Français*, soit le Dr William Laplante et M. Jacques Verge, par vidéoconférence. J'aimerais, au nom d'*Égalité Santé en Français*, remercier l'honorable Paul McIntyre pour son aide et les démarches qu'il a faites pour nous permettre de comparaître devant votre comité.

Notre organisme, *Égalité Santé en Français*, est honoré de l'invitation du Comité sénatorial permanent des langues officielles à venir présenter la situation de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick en matière de santé. Nous vous présenterons brièvement la situation dans notre province et les revendications de notre organisme au niveau de la gouvernance, de la gestion, des soins cliniques et des soins non cliniques en ce qui concerne la régie Vitalité, soit la régie de santé de la communauté minoritaire francophone de la seule province officiellement bilingue au Canada.

Parlons d'abord de notre organisme, qui a été incorporé en 2008 comme un organisme à but non lucratif en vertu de nos lois provinciales. Notre mission est de nous assurer que les droits de la communauté francophone et acadienne dans le domaine de la santé soient respectés et que notre communauté puisse recevoir, au sein de notre régie de santé Vitalité, la même gamme de services de soins de santé qui est offerte par la régie anglophone, soit la régie Horizon, qui est la régie de la majorité. Il faut d'abord préciser que le patient, ou la patiente, a le choix de se faire soigner au Nouveau-Brunswick dans la langue officielle de son choix, et cela, que ce soit dans une institution de la régie Vitalité ou de la

receive care in English from the Vitalité Health Network than it is for a francophone to receive care in French from the Horizon Health Network.

That said, our organization was created in response to a government bill establishing two regional healthcare networks in 2008: an English one and a bilingual one. What a surprise, since the Acadian and francophone community previously had a francophone health network! Our organization was incorporated, and thanks to public generosity and funding from the Language Rights Support Program, we launched a court challenge against the province to uphold the francophone and Acadian community's constitutional rights to healthcare.

New Brunswick is the only province to have enshrined recognition of the equality of the two linguistic communities in the Constitution, section 16.1. It was inconceivable for us to be satisfied with a bilingual network when our province had constitutionally recognized the equality of both linguistic communities and our right to separate institutions, and it had the obligation to protect and promote our status, rights and privileges.

After two years of legal action, the government offered to negotiate in order to avoid having to go to court, even though we were prepared to argue before a judge. We reached an out-of-court settlement in 2010. Like any compromise, we did not get everything we wanted, but it was a first step. The government gave back a francophone system and promised a remedial plan. This plan was a way to allow our network to develop healthcare services that it did not have but that were available in the other network.

We all knew that the additional funding would not allow us to achieve substantive equality of healthcare services between both healthcare networks: the anglophone network still provided much better service, often double or triple. Since the out-of-court settlement, various successive governments have, through legislative, bureaucratic and financial means, reduced our francophone health network to make it subordinate to the Department of Health and the anglophone network. The Minister of Health appoints the chair of the board of directors. The healthcare network executive is also appointed by, and serves at the discretion of, the minister. The Minister of Health established joint committees under an accountability agreement between the department and the healthcare networks. Recently, the minister confirmed his intention to privatize hospital services.

Once again, we are seeing our rights as a minority language community not being respected by the Department of Health. However, in 1993, our province entrenched our community's right to separate institutions, a right that includes management and governance in a manner similar to what the Supreme Court recognized for education.

régie Horizon. Du même souffle, il faut ajouter qu'il est plus facile pour un anglophone de se faire soigner en anglais dans la régie Vitalité qu'il ne l'est pour un francophone de se faire soigner en français dans la régie Horizon.

Cela dit, notre organisme a vu le jour à la suite du projet de loi du gouvernement de créer deux régions de santé régionales en 2008, une anglaise et une bilingue. Quelle surprise puisque, auparavant, la communauté acadienne et francophone avait une régie de santé francophone. Notre organisme s'est engagé et, grâce à la générosité de la population et du financement du Programme d'appui aux droits linguistiques, nous avons entamé une poursuite contre la province afin de faire respecter les droits constitutionnels de notre communauté francophone et acadienne en matière de santé.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province à avoir enchâssé dans la Constitution la reconnaissance de l'égalité des deux communautés linguistiques. L'enchâssement a été fait à l'article 16.1. Il nous était inconcevable de nous satisfaire d'une régie bilingue alors que notre province avait constitutionnalisé l'égalité de nos deux communautés linguistiques et de notre droit à des institutions distinctes, et qu'elle s'était donné l'obligation de protéger et de promouvoir notre statut, nos droits et nos privilèges.

Après deux ans de démarches juridiques, le gouvernement nous a invités à des négociations afin d'éviter d'aller en cour, même si nous étions prêts à plaider devant un juge. Nous sommes donc arrivés à une entente hors cour en 2010. Comme dans tout compromis, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais il s'agissait d'un premier pas. Le gouvernement nous a redonné une régie francophone et a promis un plan de rattrapage. Ce plan était un moyen de permettre à notre régie de se doter de services de soins de santé qu'elle n'avait pas, mais qui étaient disponibles dans l'autre régie.

Nous savions tous et toutes que ce financement supplémentaire ne nous permettrait pas d'atteindre une égalité réelle de services de soins de santé entre les deux régions. La régie anglophone est encore mieux dotée de services, souvent en double ou en triple. Or, depuis l'entente hors cour, les différents gouvernements qui se sont succédés ont, par des mesures législatives, bureaucratiques et financières diverses, fait en sorte de réduire notre régie de santé francophone à une subordination au ministère de la Santé et à la régie anglophone. Le ministre de la Santé nomme la présidence au conseil d'administration. Il nomme aussi la direction générale de la régie de santé qui est en poste. C'est au gré du ministre. Le ministre de la Santé a mis en place des comités mixtes en vertu d'ententes de responsabilité entre le ministère et les régions de santé. Récemment, il a confirmé son intention de privatiser des services hospitaliers.

Nous constatons encore une fois que nos droits comme communauté linguistique en situation minoritaire ne sont pas respectés par notre ministre de la Santé. Pourtant, notre province a enchâssé, en 1993, le droit de notre communauté à des institutions distinctes, droit qui comprend la gestion et la gouvernance, comme la Cour suprême l'a reconnu pour l'éducation.

It is currently impossible for our linguistic minority community to develop and expand healthcare since we do not manage or govern our own healthcare institutions. We are constantly in survival mode. How can we progress when we have trouble keeping what we thought was already ours? A community cannot develop, make progress or grow if it does not control the levers of decision-making. Having institutions without having control over them is not recognition of our right to institutions!

Ontario's francophone community just recently celebrated the 20th anniversary of its fight for the Montfort Hospital. One of the greatest outcomes of this fight was that the hospital is an essential cultural institution for the minority community's development. We firmly agree with this outcome, which is why we have been fighting since 2008 for self-governance and the development of our francophone healthcare network.

Too many members of our community are forced to seek care in the other community's institutions because the healthcare services they require are not available in the francophone system.

Our francophone healthcare system is currently in critical condition. When one of the key institutions of a linguistic community is in jeopardy, the community itself is in danger. The vitality and development of our francophone and Acadian community has hit a wall. The message from the New Brunswick government is that French is not important and that we should assimilate into the majority community.

We are losing governance of our healthcare institutions. Management of our healthcare institutions is under the control of the Minister of Health. The Government of New Brunswick is privatizing our hospital services. We are refusing to back down before this interference. We are demanding our constitutional rights to substantive healthcare equality.

We believe that the federal government has a significant responsibility to protect the constitutional rights of linguistic minority communities. The federal government has significant leverage to enforce the rights of linguistic minority communities through healthcare funding agreements.

We thank you for this opportunity you have given us to inform you and to bring to your attention the healthcare situation of our Acadian and francophone community. We have submitted a brief and documentation that we have already published since 2010. Honourable senators, we will be pleased to answer your questions.

Senator Gagné: Thank you very much for your presentation, Dr. Dupuis. It always really fascinates me to see how different minority communities are able to structure themselves in order to make sure they develop.

Il est actuellement impossible pour notre communauté linguistique minoritaire de se développer et de s'épanouir en santé, puisque nous ne gérons pas et nous ne gouvernons pas nos institutions de santé. Nous sommes constamment en période de survie. Comment progresser quand nous avons de la difficulté à conserver ce que nous pensions avoir acquis? Une communauté ne peut se développer, progresser et s'épanouir si elle ne contrôle pas les leviers décisionnels. Avoir des institutions sans avoir le plein contrôle, ce n'est pas reconnaître notre droit à des institutions.

Tout récemment, la communauté francophone de l'Ontario a fêté le 20^e anniversaire de sa lutte pour l'hôpital Montfort. L'une des grandes conclusions de cette lutte est que l'hôpital est une institution culturelle essentielle au développement d'une communauté en situation minoritaire. Nous sommes en parfait accord avec cette conclusion, et c'est pourquoi nous luttons, depuis 2008, pour l'autonomie et le développement de notre réseau de santé francophone.

Trop de membres de notre communauté doivent actuellement se faire soigner dans une institution de santé de l'autre communauté, parce que les services de soins de santé dont ils ou elles ont besoin ne sont pas disponibles dans la région francophone.

Notre réseau de santé francophone est actuellement en situation critique. Lorsqu'une des institutions d'une communauté linguistique est en péril, c'est la communauté elle-même qui est en danger. La vitalité et l'épanouissement de notre communauté francophone et acadienne ont frappé un mur. Le message que le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick nous envoie est que le français n'est pas important et que nous devrions nous assimiler à la communauté majoritaire.

La gouvernance de nos institutions de santé nous échappe. La gestion de nos institutions de santé nous échappe et est sous le contrôle du ministre de la Santé. Le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick privatise nos services hospitaliers. Nous refusons d'abdiquer devant ces ingérences. Nous revendiquons nos droits constitutionnels à l'égalité réelle en matière de santé.

Le gouvernement fédéral a, selon nous, des responsabilités importantes pour protéger les droits constitutionnels des communautés linguistiques en milieu minoritaire. Il a des leviers importants qui lui permettent de faire respecter des droits linguistiques en milieu minoritaire, par le truchement d'ententes de financement en matière de santé.

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous avez offerte de vous informer et de vous sensibiliser à la situation de la communauté acadienne et francophone dans le domaine de la santé. Nous vous avons soumis un mémoire et les documents que nous avons publiés depuis 2010. Nous serons heureux de répondre à vos questions, honorables sénateurs.

La sénatrice Gagné : Merci beaucoup, docteur Dupuis, pour votre présentation. Je suis toujours très fascinée de voir comment les différentes communautés en situation minoritaire sont en mesure de se structurer pour assurer leur développement.

I would like to understand the state of your governance better. According to your brief, the Minister of Health appoints the president of the francophone network and the president of the anglophone network. But who appoints the board members? Is it the minister?

Dr. Dupuis: Under the terms of the agreement of April 8, 2010, the understanding was that, of the 15 board members, eight would be elected and seven would be appointed by the minister. So, as well as appointing seven members, the minister also appoints the chair of the board of directors.

Senator Gagné: Okay. In your structure, you have some joint committees. Are those joint committees involved in governance? Are they committees that manage services?

Dr. Dupuis: They are both governance and management committees. They are involved in the responsibilities of the health networks in terms of patient care and in terms of the networks' accountability for funding and costs.

The government wanted an accountability framework for both health networks. It wanted both health networks to sign the same accountability framework. As the Horizon Health Network is bigger, more substantial, and English-dominated, it has established another structure called FacilicorpNB. There is also Service New Brunswick, which is also an English-dominated institution. The services it provides are described as non-clinical, but they are still hospital services that every clinician needs in order to practice. Service New Brunswick is an institution in which the health networks have little or no say. Of the 15 or so members, one represents each health network.

What is happening is that there are more and more English-dominated structures and the francophone and Acadian health network is in a vulnerable and precarious situation. The fact is that the Department of Health, Horizon and Service New Brunswick agree on how everything should be organized and Vitalité, which is only one voice, has to follow. The other bodies win by majority, if you will.

Senator Gagné: You are drowned out.

Dr. Dupuis: On paper, we seem to have the governance, but basically, we have none at all.

Senator Gagné: You have none at all. In your opinion, which governance structure would make sure that New Brunswick's Acadian and francophone community would develop in terms of healthcare?

Dr. Dupuis: You have to read our brief. Everything is explained there. We suggest that 15 members of Vitalité's board of directors be elected, all 15, that is. The chair of the board should be elected from the elected members of the board and the

J'aimerais comprendre davantage l'état de la gouvernance. Selon votre mémoire, le ministre de la Santé nomme la présidence de la régie francophone et la présidence de la régie anglophone. Cependant, qui nomme les membres du conseil d'administration? Est-ce le ministre?

Dr Dupuis : Selon l'entente du 8 avril 2010, il a été entendu que, sur les 15 membres du conseil d'administration, 8 seraient élus et 7 seraient nommés par le ministre. Ainsi, à partir des 7 membres qu'il nomme, le ministre nomme également la présidence du conseil d'administration.

La sénatrice Gagné : D'accord. Au sein de votre structure, vous avez des comités mixtes. Ces comités mixtes sont-ils des comités de gouvernance? Sont-ils des comités de gestion de services?

Dr Dupuis : Ce sont des comités de gouvernance et de gestion, qui entrent dans les cadres de responsabilités des régies de santé par rapport aux soins des patients et dans le cadre d'imputabilité des régies de santé par rapport au financement et aux dépenses.

Le gouvernement a voulu faire en sorte qu'il y ait un cadre de responsabilités pour les deux régies de santé. Il a voulu faire signer le même cadre de responsabilités aux deux régies de santé. Comme la régie de santé Horizon est plus importante, plus volumineuse et anglo-dominante, elle a créé une autre structure qui s'appelle Facilicorp NB. Il y a aussi Service Nouveau-Brunswick, un organisme anglo-dominant également. Il offre des services qu'on qualifie de non cliniques, mais qui sont tout de même des services hospitaliers dont tout clinicien a besoin pour fonctionner. Service Nouveau-Brunswick est une institution sur laquelle les régies de santé n'ont pas de gouvernance, ou très peu. Il y a un membre qui représente chaque régie de santé parmi une quinzaine de membres.

Ce qui se passe, c'est qu'il y a de plus en plus de structures anglo-dominantes, et la régie de santé francophone et acadienne se retrouve dans une situation vulnérable et précaire. Ce qui arrive, c'est que le ministère de la Santé, la régie Horizon et Service Nouveau-Brunswick s'entendent pour organiser le fonctionnement de tout cela, et puis, Vitalité, qui a une voix au chapitre, doit suivre. Les autres entités gagnent à la majorité, si on veut.

La sénatrice Gagné : Vous êtes inondés.

Dr Dupuis : Sur papier, nous semblons avoir la gouvernance, mais dans le fond, nous ne l'avons pas du tout.

La sénatrice Gagné : Vous ne l'avez pas du tout. Selon vous, quelle structure de gouvernance permettrait d'assurer le développement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en matière de santé?

Dr Dupuis : Il faut lire notre mémoire. Tout y est expliqué. Nous suggérons qu'il y ait 15 membres élus au sein du conseil d'administration de la régie Vitalité, donc 15 membres sur 15 élus. La présidence du conseil d'administration devrait être élue

CEO, the director general, should be elected by the board of directors. That would be a structure that you could call “normal”, a structure that would work.

At the moment, the election of the members of the board of directors is clearly a problem. For both networks, Horizon and Vitalité, members are elected on the basis of geography, not language. That is a mistake, in my opinion. As we speak, there are New Brunswick francophones, from Fredericton, Saint John and Miramichi, who cannot vote for the Vitalité health network even though they are francophone. They have to vote for the Horizon health network, which is anglophone. They have no possibility of choosing where to vote.

In education, for example, New Brunswick has two electoral maps for the province as a whole, one francophone and one anglophone. So francophones can choose the councillor who will represent them on the district councils. However, in health care, that system does not exist. What we are advocating is that there be two electoral maps for electing members, one anglophone and one francophone.

The Acting Chair: Shall we move to a second round of questions?

Senator Gagné: Yes, absolutely.

The Acting Chair: I would invite you to ask quick questions and provide short answers, because I have quite a list of senators who want to ask questions.

Senator Cormier: Thank you for your presentation. Since I am from New Brunswick, I am going to take this opportunity to thank you for your commitment, Dr. Dupuis, which is clear in New Brunswick. You are recognized as a staunch defender of health matters, but you are also a defender of L'Acadie, in all its complexity and diversity.

Though I am from New Brunswick, I am not fully on top of the health care issues in the province. But I read your documents with interest. I gather that there are a lot of issues at provincial level, such as in the relationship your organization has with the New Brunswick government. Your presentation listed some of the issues there.

I would like some more information about this famous remedial plan, which, I believe, is about to expire. Has the remedial plan really allowed you to establish a better balance between the two language communities so that you can have the ways and means to develop the Vitalité network?

Dr. Dupuis: The short answer is yes, and we certainly have won some services, especially in the area of secondary specializations.

à partir des membres élus du conseil d'administration, et le P.-D.G. ou la direction générale devrait être élu par le conseil d'administration. Il s'agirait d'une structure qu'on pourrait qualifier de « normale » et qui serait fonctionnelle.

Actuellement, il est évident qu'il y a un problème quant à l'élection des membres du conseil d'administration. L'élection de ces membres des deux régies de santé, Horizon et Vitalité, est faite sur une base géographique et non linguistique. À mon avis, c'est une erreur. En ce moment, il y a des francophones du Nouveau-Brunswick, de Fredericton, de Saint-Jean et de Miramichi, qui ne peuvent pas voter pour la régie de santé Vitalité, même s'ils sont francophones. Ils doivent voter pour la régie de santé Horizon, qui est anglophone. Ils n'ont pas la possibilité de choisir où voter.

Dans le domaine de l'éducation, par exemple, le Nouveau-Brunswick a deux cartes électorales, soit une carte francophone et une carte anglophone pour toute la province. Donc, un francophone peut voter en matière d'éducation en choisissant le conseiller qui le représentera au sein du conseil de district. Par contre, dans le domaine de la santé, ce système n'existe pas. Ce que nous préconisons pour l'élection des membres, ce serait qu'il y ait deux cartes électorales, une anglophone et une francophone.

Le président suppléant : Passons-nous à une deuxième ronde de questions?

La sénatrice Gagné : Oui, absolument.

Le président suppléant : Je vous inviterais à poser des questions brèves et à offrir des réponses courtes, parce que j'ai toute une liste de sénateurs qui veulent poser des questions.

Le sénateur Cormier : Merci de votre présentation. Puisque je suis du Nouveau-Brunswick, je vais en profiter pour vous remercier, docteur Dupuis, de votre engagement qui est manifeste au Nouveau-Brunswick. On vous reconnaît comme un ardent défenseur du secteur de la santé, mais également de l'Acadie dans toute sa complexité et sa diversité.

Bien que je sois du Nouveau-Brunswick, je ne maîtrise pas tout le dossier de la santé de cette province, mais j'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos mémoires. Je saisis qu'il y a beaucoup d'enjeux à l'échelle provinciale, c'est-à-dire dans la relation que votre organisme entretient avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Votre présentation fait état de différents enjeux à ce chapitre.

J'aimerais avoir davantage d'information au sujet du fameux plan de rattrapage qui, je crois, arrive à échéance. Est-ce que ce plan de rattrapage vous a vraiment permis de créer un meilleur équilibre entre les deux communautés linguistiques afin d'obtenir les moyens et les mesures pour faire en sorte que le réseau Vitalité puisse se développer?

Dr Dupuis : La réponse courte, c'est oui, et il est certain que nous avons gagné des services, surtout dans le secteur secondaire spécialisé.

Senator Cormier: Could you give me an example of that?

Dr. Dupuis: In neurology, and in the sleep laboratory, services have been added to the francophone side. That was done well. The problem is that it is still a five-year plan that will come to an end on March 31, 2018. So we are now into its final year. There is not going to be real equality, especially in specialized tertiary care.

With neurosurgery at the moment, for example, Horizon has two centres, but Vitalité has none. The current remedial plan will not close that gap. New Brunswick has two tertiary trauma centres, both with Horizon. Vitalité has none and the remedial plan will not correct that situation. On the anglophone side, there are three neonatal units; the francophone side has none. Horizon has a child psychology unit. In Campbellton, at the moment, a centre of excellence in child psychiatry is being established and the remedial plan did allow services to be provided for young people in our francophone community with mental health problems. I do not know whether it will be finished by the end of 2018, but I think that the chances are good. However, as a general rule, we will not catch up, but it is possible on the anglophone side.

Not so long ago, there was a debate about gene sequencing in New Brunswick. We had a DNA sequencer at the university hospital that could probably meet the needs of the entire Atlantic region in terms of gene sequencing. Horizon had no real need for one, but they asked for one anyway and, with few complications, the Premier and the Minister of Health gave them a DNA sequencer. We generally have to wait from five to 10 years, and it is difficult for us to get equipment, experts and expertise.

Senator Cormier: Would you say that part of the problem is to be found in the urban and rural divide? For example, is some tertiary care not available to francophones in New Brunswick because of the fact that a good part of L'Acadie is rural? There is the concentration around Moncton, of course. Is that a factor in your having no access to the care you describe?

Dr. Dupuis: Not in my opinion. That is not a good reason, although it is true that the francophone population is smaller than the anglophone population. With tertiary services, you need a certain volume to be able to do your job and be effective, efficient, and so on. The population is big enough for the services that we list in our brief, for us to have at least one of those services. The likelihood is that this is the Tower of Pisa syndrome, always leaning to the same side, and, unfortunately, it is not to the francophone side. It is much easier in communities where English

Le sénateur Cormier : Pourriez-vous m'en donner un exemple?

Dr Dupuis : Dans le domaine de la neurologie, dans le laboratoire de sommeil, il y a eu des services qui ont été ajoutés du côté francophone. Donc, cela a été bien fait. Le problème, c'est que cela demeure un plan quinquennal qui finira le 31 mars 2018, dont on entame la dernière année en ce moment. Il n'y aura pas d'égalité réelle, surtout au chapitre des services spécialisés tertiaires.

Actuellement, par exemple, en neurochirurgie, il y a deux centres au Nouveau-Brunswick du côté Horizon, mais il n'y en a pas du côté Vitalité. Cette lacune ne sera pas comblée grâce au plan de rattrapage actuel. Il y a deux centres de traumatologie tertiaires au Nouveau-Brunswick, tous les deux du côté Horizon. Il n'y en a pas du côté Vitalité, et le plan de rattrapage actuel ne permettra pas de corriger la situation. Il y a trois unités néo-natales du côté anglophone, et il n'y en a pas du côté francophone. Il y a une unité de pédopsychiatrie du côté Horizon. À l'heure actuelle, à Campbellton, on est en train de développer un centre d'excellence en pédopsychiatrie, et le plan de rattrapage a permis d'offrir des services pour nos jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale dans la communauté francophone. Par contre, j'ignore s'il sera terminé d'ici la fin de 2018, mais je crois qu'il y a de bonnes chances que cela se produise. Cependant, en règle générale, il n'y aura pas de rattrapage, mais du côté anglophone, ce sera possible.

Il y a eu un débat, il n'y a pas si longtemps, sur les séquençages génétiques au Nouveau-Brunswick. Nous avons un séquenceur génétique dans le centre hospitalier universitaire qui pouvait répondre probablement aux besoins de l'ensemble de la population de l'Atlantique en termes de séquençage génétique. Il n'y avait pas lieu d'en avoir un du côté Horizon, mais Horizon a tout de même demandé d'en avoir un, et le premier ministre et le ministre de la Santé lui ont accordé un séquenceur génétique sans que cela ne soit trop compliqué. Nous devons attendre habituellement de cinq ans à dix ans, et nous avons de la difficulté à avoir des équipements, des experts et de l'expertise.

Le sénateur Cormier : Diriez-vous qu'une partie du problème trouve sa source dans la division entre le milieu urbain et le milieu rural? Par exemple, est-ce qu'il y a une partie des soins tertiaires qui ne sont pas disponibles pour les francophones au Nouveau-Brunswick, en raison du fait qu'une bonne partie de l'Acadie est installée en milieu rural? Évidemment, il y a la concentration autour de Moncton. Est-ce un facteur qui fait qu'on n'accède pas aux soins dont vous parlez?

Dr Dupuis : À mon avis, non. Ce n'est pas une bonne raison, même s'il est certain que la population francophone est moins grande que la population anglophone. Avec les services tertiaires, il faut un certain volume pour pouvoir exercer son métier et pour pouvoir être efficace, efficient et ainsi de suite. Il y a suffisamment de population pour les services qu'on énumère dans notre mémoire, pour pouvoir recevoir au moins un des différents services. La probabilité, c'est que c'est le syndrome de la tour de Pise; ça penche toujours du même côté et, malheureusement, ça ne

dominates — with the sequencer, it just happened and everyone was happy — but on the francophone side, unfortunately, things are much slower and tougher.

When it is on the francophone side, they call it a cost, but when it is on the majority side, they call it an investment. That is often how it is. For 35 years, I have been hearing that there is not enough health care money for francophone communities. They tell us that repeatedly. We manage our institutions well, because Vitalité institutions run a surplus, not a deficit, and so there is no reason to deprive us of services. We could reinvest in Vitalité hospitals.

Senator Cormier: Thank you, Dr. Dupuis. I will have another question for you later.

Senator Fraser: Thank you for being here. I am an anglophone from Quebec and so I am 100 per cent familiar with the situation you describe. You have my complete sympathy.

When you talk about privatizing hospital services, do the plans or contracts for privatization contain anything at all to guarantee that services in French will be maintained?

Dr. Dupuis: That is a very good question. We have not seen the contracts. No one has shown them to us. The language of service is important, but there is also the whole idea of homogeneous linguistic and cultural institutions. Not only that; if you start separating out the management of food services in our hospitals, if you separate out the management of the hospital environment, such as housekeeping, landscaping and the hospital exteriors, if you separate patient transport within the hospital, you are destroying our healthcare institutions piece by piece. If your healthcare institution is in a dominant situation, that does not bother you, because things will be transferred to an anglophone institution; everything will go well and will continue to work well.

The problem is that health care services in the francophone system are being dismantled piece by piece. The impact is much greater on the francophone side than on the anglophone side. In addition, the reason why they want to privatize is that there is currently a problem with the kitchens and cafeterias in Horizon's anglophone health care institutions, but not in Vitalité's. Vitalité even makes a profit from its food services. The solution that the minister, the department, is imposing on Vitalité is intended to solve Horizon's problem, a problem that Vitalité does not have. Do you understand?

Senator Fraser: Completely.

Dr. Dupuis: Vitalité has the figures to show that it could operate more economically and let fewer people go than the proposal from the private organization. Despite it all, the minister has decided to privatize anyway. It defies all logic.

penche pas du côté francophone. C'est beaucoup plus facile dans une situation où la communauté est anglo-dominante — dans le cas du séquenceur, ça s'est fait et tout le monde était heureux —, mais, malheureusement, du côté francophone, c'est beaucoup plus lent et ardu.

Quand on parle du côté francophone, on dit que c'est une dépense, mais quand c'est du côté de la majorité, on dit que c'est un investissement. C'est souvent comme cela. Depuis 35 ans, j'entends dire qu'il n'y a pas assez d'argent pour les communautés francophones dans le milieu de la santé. C'est ce qu'on nous répète constamment. Nous gérons bien nos institutions, car nos institutions Vitalité sont en surplus et non en déficit, et donc il n'y a pas lieu de nous priver de services. Nous pourrions réinvestir dans les hôpitaux de Vitalité.

Le sénateur Cormier : Merci, docteur Dupuis. J'aurai une autre question à vous poser plus tard.

La sénatrice Fraser : Merci d'être ici. Je suis une Québécoise anglophone, et donc la situation que vous décrivez m'est 100 p. 100 familière. Vous avez toutes mes sympathies.

Quand vous parlez de la privatisation de services hospitaliers, est-ce que les plans ou les contrats de privatisation contiennent quoi que ce soit comme garantie pour le maintien des services en français?

Dr Dupuis : C'est une très bonne question. On n'a pas vu les contrats. On ne nous les a pas montrés. Il y a la langue de service qui est importante, mais il y a aussi toute l'idée des institutions homogènes linguistiques et culturelles. De plus, si on commence à sortir la gestion des services alimentaires de nos hôpitaux, si on sort la gestion de l'environnement de nos hôpitaux, c'est-à-dire l'entretien ménager, le paysagement et l'extérieur des hôpitaux, si on sort le transport des patients intra-hospitaliers de nos hôpitaux, nous sommes en train de détruire nos institutions de santé, morceau par morceau. Si vous êtes dans la situation d'une institution de santé en milieu dominant, cela ne vous dérangera pas, car cela sera transféré dans une institution anglophone, et tout ira bien et continuera de bien marcher.

La problématique, c'est qu'on est en train d'enlever à la pièce, morceau par morceau, les services de santé du côté de la régie francophone. Cela a un impact beaucoup plus important du côté francophone que du côté anglophone. D'ailleurs, la raison pour laquelle on veut privatiser, c'est qu'il y a actuellement un problème en ce qui concerne la cuisine et la cafétéria dans les institutions de santé anglophones d'Horizon, mais pas du côté de Vitalité. Vitalité fait même des profits sur le plan alimentaire. La solution imposée à Vitalité par le ministre ou le ministère vise à résoudre un problème qui concerne Horizon, mais qui n'existe pas pour Vitalité. Comprenez-vous?

La sénatrice Fraser : Très bien.

Dr Dupuis : Vitalité a démontré, chiffres à l'appui, qu'elle pouvait être plus économe, et congédier moins de personnes que la proposition de l'entité privée. Malgré tout, le ministre a décidé de privatiser quand même. C'est contre toute logique.

Senator Fraser: Were the two networks established geographically?

Dr. Dupuis: Yes.

Senator Fraser: That is a problem, because there are really not a lot of francophones around places like Saint John.

Dr. Dupuis: I don't know whether 20,000 is "not a lot". Perhaps it is. It's open to debate. There are at least 16,000 francophones in Fredericton. Do those numbers warrant? Would the Supreme Court say that the numbers warrant or not?

Senator Fraser: I am not saying that you are wrong to want to change the system. I am trying to understand.

Dr. Dupuis: It is done geographically and they wanted to make some linguistic accommodations. You are right; one of the fundamental problems is with geography and not language, but it could be done on a language basis and it would work very well.

Senator Maltais: Dr. Dupuis, you may be aware that Maurice Duplessis, the former Premier of Quebec, used your Leaning Tower of Pisa metaphor when talking about judgments of the Supreme Court: they always leaned one way, and it was never Quebec's way. He got a lot of mileage out of that.

I listened carefully to your brief and to my colleagues' questions. One thing intrigues me. Officially, New Brunswick is a bilingual province.

Dr. Dupuis: Yes.

Senator Maltais: The Constitution was even amended to say so.

Dr. Dupuis: It was enshrined.

Senator Maltais: So you have rights. What intrigues me the most is that your rights never seem to have been recognized. In education, with school buses, the anglophones are in one bus and the francophones are in another. You would think we had gone back to the days of segregation in America, which is completely unacceptable in 2017.

Does anyone recognize your rights anywhere in New Brunswick?

Dr. Dupuis: It is more a political and bureaucratic problem. To an extent, the various political parties are afraid — possibly for historical reasons — of an extremist backlash from the majority if rights are given to the francophone minority. I believe that this is a huge concern for our politicians because, at the moment, in New Brunswick, we have the most francophone government in history in terms of ministers and the number of francophones. That is not where the problem lies. The problem is that politicians are worried about a backlash from the

La sénatrice Fraser : Les deux régies ont été créées sur une base géographique?

Dr Dupuis : Oui.

La sénatrice Fraser : C'est ce qui pose problème, parce qu'il n'y a vraiment pas beaucoup de francophones du côté de Saint-Jean, et cetera.

Dr Dupuis : Je ne sais pas si 20 000 ce n'est pas beaucoup. Peut-être que c'est beaucoup. On pourrait débattre de la question. À Fredericton, il y a au moins 16 000 francophones. Quelle est la quantité? Est-ce que la Cour suprême dirait que la quantité est suffisante ou pas?

La sénatrice Fraser : Je ne dis pas que vous avez tort de vouloir changer le système. J'essaie de comprendre.

Dr Dupuis : C'est sur une base géographique, et on a voulu faire des accommodements linguistiques. Vous avez raison, un des problèmes fondamentaux est lié à la géographie et non à la langue, mais on pourrait le faire du côté linguistique et cela fonctionnerait très bien.

Le sénateur Maltais : Docteur Dupuis, pour paraphraser la métaphore de la tour de Pise, sachez que l'ancien premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, en parlant des jugements de la Cour suprême, penchait toujours du même côté, comme la tour de Pise, c'est-à-dire jamais du côté du Québec, et il a fait du chemin avec cela.

J'ai écouté attentivement votre mémoire et les questions de mes collègues. Une chose m'intrigue. Officiellement, le Nouveau-Brunswick est une province bilingue.

Dr Dupuis : Oui.

Le sénateur Maltais : On a même amendé la Constitution pour l'indiquer.

Dr Dupuis : On l'a enchâssé.

Le sénateur Maltais : Donc, vous avez des droits. Ce qui m'intrigue le plus, c'est que vos droits n'ont jamais l'air d'être respectés. Dans le domaine scolaire, du transport scolaire, les anglophones sont dans un autobus et les francophones, dans un autre. On croirait être retourné au temps de la ségrégation américaine, ce qui est tout à fait inacceptable en 2017.

Est-ce que quelqu'un quelque part respecte vos droits au Nouveau-Brunswick?

Dr Dupuis : C'est davantage une problématique politique et bureaucratique. À la fois, les différents partis politiques ont une certaine crainte — et c'est possiblement historique — d'un ressac de l'extrémisme de la majorité s'ils donnent des droits à la minorité francophone. Je crois que cela préoccupe énormément nos politiciens, parce qu'actuellement, au Nouveau-Brunswick, on a le gouvernement le plus francophone de l'histoire en termes de ministres et de proportion de francophones. Là n'est pas le problème. Le problème est que les politiciens sont préoccupés par

anglophone community. That explains the city of Saint John being given a DNA sequencer so quickly. It's clear that that is what was in play. I believe that that is the issue.

The other thing is that the bureaucracy does not consider minority language rights at all.

Senator Maltais: It is the opposite in British Columbia. There are not enough francophones in a sector to influence the vote, to get a member of Parliament elected, for example, because they are scattered all over the place and have no political strength. It is the opposite for you. In the north of New Brunswick, you have a good deal of political strength. I don't think you voted for public servants. You voted for elected officials and it is up to them to ensure recognition for your rights. If that costs them their seats, so be it. In 2017, it is unacceptable that they do not protect you. You are protected by the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms and you are not being treated on an equal footing with anglophones. That is unacceptable. You have to make that known. Federally, in the Atlantic region, the Liberal Party has 30 members of Parliament out of 30. Provincially, I do not know how many there are, but they have a majority.

Dr. Dupuis: They have a majority.

Senator Maltais: At some point, voting has to serve a purpose. I do not know how you can influence people like that. Forcing them back into a corner would not do them any harm.

Dr. Dupuis: You are right. Then we could invite you to work for Égalité Santé en Français if you want. We are certainly going to back them into a corner. We are going to wage a public media campaign and we are going to go to court to settle this once and for all.

Last time, we settled with the Government of New Brunswick out of court, on April 8, 2010. Looking back on it, I feel that the out-of-court settlement quietly faded away and I believe that it might have been a mistake to have accepted the agreement, because we are going to have to take up arms again and demonstrate once and for all the problems with the governance, the management, the clinical services, and so on. It is not right for a government to impose its will on a community in this way. It is not an acceptable way to proceed with health care.

Senator Maltais: I admire your resolve.

Dr. Dupuis: Do you accept my offer?

Senator Maltais: Yes, I accept.

The Acting Chair: Dr. Laplante, before I invite Senator Moncion to ask her questions, would you like to add anything to Dr. Dupuis' answers?

Dr. William Laplante, Treasurer, Égalité Santé en Français: When Senator Maltais was asking for the reasons behind this illegal way of doing things that runs counter to our constitutional

le ressac de la communauté anglophone. C'est ce qui explique le fait d'avoir donné rapidement un séquenceur génétique à la ville de Saint-Jean. C'est clair que c'est ce qui était en jeu. Je crois que c'est là que ça se joue.

L'autre chose, c'est que la bureaucratie ne tient aucunement compte des droits linguistiques de la minorité.

Le sénateur Maltais : C'est l'inverse en Colombie-Britannique. Les francophones ne sont pas assez nombreux dans un secteur pour influencer le vote, par exemple, pour faire élire un député, parce qu'ils sont éparpillés un peu partout et n'ont pas de force politique. C'est le contraire chez vous. Dans le nord du Nouveau-Brunswick, vous avez une force politique importante. Je ne crois pas que vous ayez voté pour des fonctionnaires. Vous avez voté pour des élus et c'est à eux de faire respecter vos droits. Si ça leur coûte leur siège, qu'il en soit ainsi. Il est inadmissible en 2017 qu'on ne vous protège pas. Vous êtes protégés par la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, et on ne vous traite pas sur un pied d'égalité avec les anglophones. C'est inadmissible. Il faut que vous le fassiez savoir. Au niveau fédéral, dans les régions Atlantique, le Parti libéral a 30 députés sur 30; au provincial, je ne sais pas combien il y en a, mais il est majoritaire.

Dr Dupuis : Il est majoritaire.

Le sénateur Maltais : À un moment donné, il faut que cela serve à quelque chose, voter. Je ne sais pas de quelle façon vous pouvez influencer ces personnes. Se faire mettre au pied du mur ne leur ferait pas de tort.

Dr Dupuis : Vous avez raison. D'ailleurs, on pourrait vous inviter à travailler pour Égalité Santé en Français si vous voulez. Nous allons certainement les mettre au pied du mur. Nous allons monter une campagne publique médiatique et nous irons devant les tribunaux pour régler cette chose une fois pour toutes.

La dernière fois, on s'est entendu hors cour avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le 8 avril 2010. Rétrospectivement, je crois que, tranquillement, l'entente hors cour s'est fait escamoter, et je crois que c'était une erreur d'avoir accepté cette entente, puisqu'il va falloir qu'on revienne au bâton et qu'on démontre une fois pour toutes la problématique liée à la gouvernance, à la gestion, aux services cliniques, et cetera. Ce n'est pas correct qu'un gouvernement impose sa volonté de la sorte sur une communauté. Cette façon de faire n'est pas acceptable dans le domaine de la santé.

Le sénateur Maltais : J'aime votre fermeté.

Dr Dupuis : Acceptez-vous mon offre?

Le sénateur Maltais : Oui, je l'accepte.

Le président suppléant : Avant d'inviter la sénatrice Moncion à poser ses questions, docteur Laplante, aimeriez-vous ajouter quelque chose aux réponses du Dr Dupuis?

Dr William Laplante, trésorier, Égalité Santé en Français : Lorsque le sénateur Maltais demandait les raisons de cette façon illégale de faire les choses qui est contre nos lois

statutes, my answer would be that it is because, in society, when you break other laws, a police force is going to act. You can imagine that it is not easy for a group like ours to fight to have the law applied. It means a lot of work, a lot of money, and people know it. That is why they can drag the matter out for as long as possible.

The Acting Chair: Mr. Verge, welcome to you. You are the secretary of Égalité Santé en Français. Do you have any comments too?

Jacques Verge, Secretary, Égalité Santé en Français: No, it's fine. The president summed up everything I wrote.

The Acting Chair: Great. But if you want to comment, feel free.

Mr. Verge: No problem.

Senator Moncion: I found your presentation extremely interesting. Thank you for being here. Let me go back to the matter of governance because we know that the heavy lifting is done by the people who represent us. If your leadership team is not chosen by the board of directors but is appointed to represent your group and the Department of Health, generally, they are not people who are going to work in your interests. Inside your organization, that probably must cause a huge problem in terms of the board's trust in the leadership team. Am I wrong?

Dr. Dupuis: At the moment, the board is into a new mandate; the first year ends at the end of June. The previous board had basically abdicated its role as a watchdog, to keep an eye on the CEO, to challenge his decisions, and so on. I can tell you that the current board of directors is much more active and responsible. I think that most on the board understand the issues of a minority language community much better. They are ready to act. They have actually unanimously rejected — three times to date — the minister's decision to privatize. They rejected the idea of privatizing the hospital out-patient program, including home care, not just housekeeping services. The current board of directors is gutsy and I believe it is doing its job. I know there have been some quite firm discussions with the CEO so that he understands who is in charge of the ship and I believe that the message was received loud and clear.

Senator Moncion: But that still leads to discussions about the people appointed by the government. We have much the same system in Ontario, in hospitals. There's a language problem everywhere. Some francophone communities have francophone hospitals, so the boards are more francophone. But you have, I think, seven people appointed by the Lieutenant-Governor in Council or something similar, probably like in Ontario. Do those

constitutionnelles, je répondrais que c'est parce que dans la société, si on enfreint d'autres lois, un système policier va agir. Imaginez-vous, ce n'est pas facile pour un groupe comme le nôtre de se battre pour faire appliquer la loi. Cela signifie beaucoup de travail, beaucoup de fonds, et les gens le savent. C'est pourquoi ils peuvent prolonger la situation le plus longtemps possible.

Le président suppléant : Monsieur Verge, je vous souhaite la bienvenue. Vous êtes le secrétaire d'Égalité Santé en Français. Est-ce que vous auriez des commentaires à faire aussi?

Jacques Verge, secrétaire, Égalité Santé en Français : Non, ça va. Le président a résumé ce que j'avais écrit.

Le président suppléant : C'est très bien. Cependant, si vous voulez intervenir, ne vous gênez pas.

M. Verge : Pas de problème.

La sénatrice Moncion : J'ai trouvé votre exposé extrêmement intéressant. Je vous remercie d'être ici. Je reviens à la question de la gouvernance, parce qu'on sait que le gros du travail se fait par les gens qui nous représentent. Si votre direction générale n'est pas choisie par le conseil d'administration, mais que c'est quelqu'un qui est nommé pour représenter votre groupe et le ministère de la Santé, ordinairement, ce ne sont pas des gens qui vont faire du travail en votre faveur. Cela doit créer, probablement, à l'intérieur de votre conseil d'administration, un problème énorme relativement à la confiance du conseil à l'égard de sa direction générale. Est-ce que je me trompe?

Dr Dupuis : En ce moment, un nouveau mandat du conseil est en cours; il finit sa première année fin juin. L'ancien conseil avait effectivement abdiqué son rôle de chien de garde, qui vise à surveiller le directeur général, à contester ses décisions, et ainsi de suite. Je vous dirais que le conseil d'administration actuel est beaucoup plus actif et prend ses responsabilités. Je crois qu'une majorité de gens, au niveau du conseil d'administration, comprennent beaucoup mieux les enjeux pour une communauté linguistique en situation minoritaire. Ils sont prêts à agir. De fait, ils ont rejeté à l'unanimité la décision du ministre de privatiser, à trois reprises à ce jour. Ils ont rejeté l'idée de privatiser le programme de l'hôpital extra-muros, soit les services de santé à domicile, pas juste les services de ménage. Le conseil d'administration actuel est culotté, et je crois qu'il est en train de faire son travail. Je sais qu'il y a eu des discussions assez fermes avec le P.-D.G. pour qu'il comprenne qui menait la barque, et je crois que le message s'est rendu à destination.

La sénatrice Moncion : Cela amène quand même des discussions par rapport aux personnes qui sont nommées par le gouvernement. On a un peu le même système en Ontario, dans les hôpitaux. Le problème de langue existe un peu partout. Il y a des communautés francophones qui ont des hôpitaux francophones, donc le conseil d'administration est souvent plus francophone. Par contre, chez vous, il y a, je crois, sept personnes qui sont

seven people come from recommendations that you make to the department, or are they people that the department really does impose on you?

Dr. Dupuis: The minister appoints them. He has to consider some criteria established in the legislation about interest groups, like First Nations. He has to appoint a First Nations member.

Senator Moncion: But they are all francophones.

Dr. Dupuis: Yes, they are all francophones. At Vitalité, they are all francophones; at Horizon, they are all anglophones. But it is not a matter of Vitalité's board of directors making recommendations to the minister, who then confirms them, or chooses them from a list. They really are his own choices. In addition to those seven people, he chooses the chair of the board of directors.

Senator Moncion: He chooses the chair and the CEO.

Dr. Dupuis: Yes.

Senator Moncion: So you are at a disadvantage right off the bat.

Dr. Dupuis: You are getting it.

Senator Moncion: Having done my share of governance, I get it. What shocks me even more is that you represent 31.5 per cent of the population, whereas we in Ontario are a tiny little group. There are a good number of us, but compared to a population of 13 million, one million francophones and francophiles in Ontario is not much in percentage terms. But I do not want to trivialize.

Dr. Dupuis: In absolute terms, there are more of you than of us at home.

Senator Moncion: True, but you still represent 31.5 per cent of the population, which is huge in a population like New Brunswick's.

The Acting Chair: Mr. Verge, did you want to comment?

Mr. Verge: No, it's fine. I feel that Senator Moncion has understood the board of directors' situation very well.

[English]

Senator Bovey: I'm going to apologize for speaking in English.

I'm interested in the governance question, too. You mentioned wanting to be treated as education. May I ask how the university boards are appointed and how the other education boards are elected in New Brunswick?

nommées, et c'est probablement, comme en Ontario, par le lieutenant-gouverneur en conseil ou quelque chose de semblable. Est-ce que ces sept personnes proviennent de recommandations que vous faites au ministère ou est-ce que ce sont des personnes qui vous sont vraiment imposées par le ministère?

Dr Dupuis : C'est le ministre qui les nomme. Il doit tenir compte de certains critères énoncés dans la loi, qui concernent des groupes d'intérêt, comme les Premières Nations. Il doit nommer un membre des Premières Nations.

La sénatrice Moncion : Mais ce sont tous des francophones.

Dr Dupuis : Oui, ce sont tous des francophones. À Vitalité, ce sont tous des francophones; à Horizon ce sont tous des anglophones. Sinon, il ne s'agit pas de recommandations du conseil d'administration de Vitalité faites au ministre qui ensuite les confirme ou les choisit sur une liste. Ce sont carrément ses choix à lui. À partir des sept personnes, il choisit la présidence du conseil d'administration.

La sénatrice Moncion : Il choisit la présidence et le directeur général.

Dr Dupuis : Oui.

La sénatrice Moncion : Donc, ça vient vous arnaquer tout de suite en partant.

Dr Dupuis : Vous comprenez.

La sénatrice Moncion : Pour avoir fait pas mal de gouvernance, oui. Ce qui m'étonne davantage, c'est que vous représentez 31,5 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick, alors que, par exemple, en Ontario, nous sommes un infime petit groupe. Nous sommes importants en nombre, mais comparé à une population de 13 millions, le million de francophones et de francophiles en Ontario n'est pas grand-chose en pourcentage; mais je ne veux pas minimiser.

Dr Dupuis : En termes absolus, vous êtes plus nombreux que chez nous.

La sénatrice Moncion : Effectivement, mais vous représentez quand même 31,5 p. 100 de la population, ce qui est énorme pour une population comme celle du Nouveau-Brunswick.

Le président suppléant : Monsieur Verge, est-ce que vous voulez intervenir?

M. Verge : Non, ça va, je pense que la sénatrice a très bien compris la situation du conseil d'administration.

[Traduction]

La sénatrice Bovey : Vous m'excuserez, mais je vais m'exprimer en anglais.

La question de gouvernance m'intéresse également. Vous dites souhaiter être traité de la même façon qu'en éducation. Comment les conseils d'administration des universités sont-ils formés et quel est le processus d'élection pour les autres conseils d'administration scolaires au Nouveau-Brunswick?

[Translation]

Dr. Dupuis: I will let Mr. Verge answer that.

Mr. Verge: For schools, school trustees are elected by the public, in both the francophone and anglophone systems. Representation is appointed by the minister, at the student level, on the recommendation of the various school boards, but all school trustees are elected by the people of New Brunswick.

[English]

Senator Bovey: And for the universities?

[Translation]

Mr. Verge: For universities, I think that some are appointed by the department, but the majority are people who have been recruited, who are from the faculties or federations of students, teachers, and so on.

[English]

Senator Bovey: One other quick question, if I may. I would be really interested to know how we can help. What is the role of the federal government in this, given that health is essentially a provincial responsibility? What can we do?

[Translation]

Dr. Dupuis: I think you can do a lot of things. I believe that the federal government doesn't usually promote minority communities, and it should be more engaged. It could happen with agreements in health. Recently, there have been agreements on health funding with the provinces. Special envelopes for mental health and home care were wanted, and that's fine, that's a good idea. But it could also have been decided to grant special envelopes for minority communities. Unfortunately, I don't think that New Brunswick has applied for it. I'm not sure that other provincial governments have, but I think that it would be quite appropriate to do so and that the federal government should intervene in that respect. The federal government could use specific agreements, either with New Brunswick or Ontario, or with Quebec for the English-speaking community, to enter into agreements in which it would fund part of the percentages to reach true equality of the health institutions in our communities.

I think the fact that you're talking about it tonight is important. I think the federal Minister of Health should also be approached. I am speaking for Égalité Santé en Français, and I think we will certainly try to reach her, as well as the Minister of Justice. I think there are things that can be looked at from the perspective of the current legislation. We maintain that under

[Français]

Dr Dupuis : Je vais laisser à M. Verge le soin de répondre.

M. Verge : Au niveau scolaire, les conseillers scolaires sont élus par la population, tant dans le système francophone qu'anglophone. Il y a une représentation qui est nommée par le ministre, au niveau des élèves, sur recommandation des différents conseils scolaires, mais tous les conseillers scolaires sont élus par la population du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

La sénatrice Bovey : Et, qu'en est-il des universités?

[Français]

M. Verge : Au niveau de l'université, je pense que certains sont nommés par le ministère, mais la majorité sont des gens qui sont recrutés, qui font partie des facultés ou des fédérations d'étudiants, d'enseignants, et cetera.

[Traduction]

La sénatrice Bovey : Si vous me le permettez, j'aurais une dernière question brève à poser. J'aimerais vraiment savoir ce que nous pouvons faire pour aider. Quel est le rôle du gouvernement fédéral dans ce dossier, étant donné que la santé est une compétence provinciale? Que pouvons-nous faire?

[Français]

Dr Dupuis : Je pense que vous pouvez faire beaucoup de choses. Je crois que le gouvernement fédéral, habituellement, s'abstient de faire la promotion des communautés en situation minoritaire, et il devrait s'engager davantage. Il pourrait arriver avec des ententes dans le domaine de la santé. Récemment, il y a eu des ententes quant au financement de la santé avec les provinces. On a voulu faire des enveloppes spéciales en faveur de la santé mentale et des soins à domicile, et c'est parfait, c'est une bonne idée. Mais on aurait pu décider également d'octroyer des enveloppes spéciales pour les communautés en situation minoritaire. Pour ma part, je pense que le Nouveau-Brunswick, malheureusement, n'a pas fait de demande en ce sens. Je ne suis pas sûr que d'autres gouvernements provinciaux l'ont fait, mais je pense qu'il serait tout à fait à propos de le faire et que le gouvernement fédéral intervienne à ce niveau. Le gouvernement fédéral pourrait, à partir d'ententes spécifiques, soit avec le Nouveau-Brunswick, soit avec l'Ontario, soit avec le Québec pour la communauté anglophone, arriver à des ententes dans lesquelles il financerait une partie des pourcentages pour arriver à l'égalité réelle des institutions de santé de nos communautés.

Je crois que le fait que vous en parliez ici, ce soir, est important. Je crois qu'on doit aussi approcher la ministre de la Santé fédérale. Je parle pour Égalité Santé en Français, je pense que nous allons sûrement essayer de la joindre, ainsi que la ministre de la Justice. Je crois qu'il y a des choses qui peuvent être examinées du point de vue des lois qui sont en vigueur actuellement. Nous

Part VII of the Official Languages Act, at the federal level, the protection and promotion of minority language communities must be ensured. I think you have a typical case here.

The Deputy Chair: I would like to make a comment before we go to the second round of questions. Dr. Dupuis, in stating your concerns, you make 29 recommendations that deal mainly with governance, health institutions in New Brunswick, clinical and non-clinical health services, and the university network. That being said, I would like to draw your attention to recommendations 24, 25 and 26. In recommendation 24, you are inviting the Province of New Brunswick, the Université de Moncton and the Vitalité Health Network to create a development plan to establish a genuine academic health centre, as well as a network of university-affiliated hospitals for clinical care, research and teaching of health care.

Could you briefly clarify these recommendations?

Dr. Dupuis: At present, there was a designation in New Brunswick; it is one of the things we gained in April 2010, namely that the Minister of Health had the right to designate university hospitals.

Dr. Georges-L.-Dumont University Hospital Centre and affiliated university hospital centres have been designated in Edmundston, Campbellton and Bathurst, but the problem is that this designation did not result in additional financial resources, and there was no planning or development. This is why we are talking about the development of a true university hospital centre. Yes, there is a university hospital in Moncton, as indicated on the sign at the entrance and on the billboards, but that's about it, because there was no additional funding. If we look at what the federal government could do, the development of a university hospital centre and the network of university affiliated hospitals would be one that could greatly help the Acadian and francophone community in the field of health in New Brunswick.

The Deputy Chair: It was noted that the partnership includes New Brunswick community colleges and existing research centres. Is that correct?

Dr. Dupuis: Yes. If you're talking about research, you have to include the Université de Moncton, and if you're talking about education, you have to include the Université de Moncton. It is very difficult to think of university hospitals without academic affiliation to a university hospital centre. You have to find universities that are in the same jurisdiction as the hospital and the university, so it almost has to be in the same province.

Senator Gagné: I would like to come back to the issue of the organization of services and human resources development. Human resources development stems from the entire infrastructure related to training. I know there is an agreement with Quebec relating to training. In fact, I think there are several

soutenons que, selon la partie VII de la Loi sur les langues officielles, au niveau fédéral, on doit assurer la protection et la promotion des communautés linguistiques en situation minoritaire. Or, je crois que vous avez ici un cas type.

Le président suppléant : J'aimerais faire un commentaire avant de passer au deuxième tour de questions. Docteur Dupuis, dans le cadre de vos revendications, vous faites 29 recommandations qui touchent notamment la gouvernance, les institutions de santé au Nouveau-Brunswick, les services de santé cliniques et non cliniques, ainsi que le réseau universitaire. Cela dit, j'attire votre attention aux recommandations 24, 25 et 26. À la recommandation 24, vous invitez la province du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton et le Réseau de santé Vitalité à mettre sur pied un plan de développement pour établir un véritable centre hospitalier universitaire, ainsi qu'un réseau de centres hospitaliers affiliés universitaires pour les soins cliniques, la recherche et l'enseignement des soins de santé.

Pourriez-vous préciser brièvement ces recommandations?

Dr Dupuis : À l'heure actuelle, il y a eu désignation au Nouveau-Brunswick; c'est une des choses qu'on avait gagnées au mois d'avril 2010, à savoir que le ministre de la Santé avait le droit de désigner les centres hospitaliers universitaires.

Il y a eu désignation du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont et de centres hospitaliers affiliés universitaires à Edmundston, à Campbellton et à Bathurst, mais le problème, c'est que cette désignation n'a pas entraîné de ressources financières additionnelles et qu'il n'y a pas eu de planification ni de développement. C'est pourquoi on parle du développement d'un véritable centre hospitalier universitaire. Oui, il y a un centre hospitalier universitaire à Moncton, selon ce qui est indiqué sur l'affiche à l'entrée et sur les placards, mais c'est à peu près tout, car il n'y a pas eu de financement additionnel. Si on cherche ce que le gouvernement fédéral pourrait faire, le projet de développement d'un centre hospitalier universitaire et du réseau de centres hospitaliers affiliés universitaires en serait un qui pourrait aider énormément la communauté acadienne et francophone dans le domaine de la santé au Nouveau-Brunswick.

Le président suppléant : On mentionne que le partenariat intègre les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et les centres de recherche existants; c'est bien ça?

Dr Dupuis : Oui. Si on parle de la recherche, il faut intégrer l'Université de Moncton, et si on parle de l'enseignement, il faut intégrer l'Université de Moncton. Il est très difficile de penser à des centres hospitaliers universitaires sans l'affiliation universitaire à un centre hospitalier universitaire. Il faut trouver des universités qui sont de la même juridiction que l'hôpital et l'université, alors il faut presque que ce soit dans la même province.

La sénatrice Gagné : J'aimerais revenir à la question de l'organisation des services et du développement des ressources humaines; le développement des ressources humaines découle de toute l'infrastructure ayant trait à la formation. Je sais qu'il existe une entente avec le Québec dans le contexte de la formation. En

for training various health care professionals. The Université de Sherbrooke is an important partner for medicine. Do you still have development plans for New Brunswick in order to take over training for the vast majority of the health professionals you technically need to support your organizations?

Dr. Dupuis: As far as medicine is concerned, an agreement with the Université de Sherbrooke covers undergraduate education, that is, the four years of medicine itself. There is also currently an agreement with the Université de Sherbrooke with respect to family medicine residency.

In addition, there aren't many formalized agreements for the development of other specializations by the Université de Sherbrooke or any other francophone university in New Brunswick. Compared to the Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, where undergraduate education is offered, I believe that this centre must break away and become a medical school associated with the Université de Moncton in the near future. This would create a driver for training in, for example, pharmacy, occupational therapy, physiotherapy and respiratory therapy. Training could be provided for a large number of medical specializations other than medicine. This would encourage the development of specialty residencies in New Brunswick, if there was a faculty of medicine as such.

One of the problems of the university hospital is precisely that; normally, the university hospital centre and the university-affiliated hospital centres should be associated with the faculty of medicine at the Université de Sherbrooke — and not because the Université de Sherbrooke has bad intentions — but since it is out of its territory, it is not part of its concerns, and that is normal. So we have to find a solution that involves the Université de Moncton and that means we can develop a real faculty of medicine. New Brunswick's needs in human resources in health could then be met. But I think we can also do this for all the Atlantic provinces on the francophone side, and even on the Ontario side and the western provinces, and so on. I think we could become a champion in this field. Since we are an official language minority community, we understand francophones in minority situations elsewhere in Canada.

Senator Cormier: I would like to follow up on Senator Bovey's question and hear more about strategies in collaboration with the federal government. Do you have ties to the Société Santé en français?

Dr. Dupuis: No, not at all.

fait, je pense qu'il en existe plusieurs pour la formation de différents professionnels de la santé; pour la médecine, l'Université de Sherbrooke est un partenaire important. Avez-vous toujours des plans de développement pour le Nouveau-Brunswick afin de vous approprier de la formation de la grande majorité des professionnels de la santé dont vous avez techniquement besoin pour soutenir vos organisations?

Dr Dupuis : En ce qui a trait à la médecine, une entente avec l'Université de Sherbrooke couvre la formation prédoctorale, soit les quatre années de médecine comme telles. À l'heure actuelle, il y a également une entente avec l'Université de Sherbrooke en ce qui a trait à la résidence en médecine familiale.

Par ailleurs, il n'existe pas beaucoup d'ententes formalisées en ce qui a trait au développement des autres spécialisations par l'Université de Sherbrooke ou toute autre université francophone au Nouveau-Brunswick. Par rapport au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick où est offerte la formation prédoctorale, je crois que ce centre doit s'émanciper et devenir une faculté de médecine associée à l'Université de Moncton dans un avenir plus ou moins rapproché. On créerait ainsi un moteur pour offrir de la formation, par exemple, en pharmacie, en ergothérapie, en physiothérapie ou en inhalothérapie. De la formation pourrait être offerte pour un grand nombre de spécialisations médicales autres que la médecine. Cela favoriserait le développement de résidences en spécialité au Nouveau-Brunswick, si on avait une faculté de médecine proprement dite.

Un des problèmes du centre hospitalier universitaire, c'est justement ça; normalement, le centre hospitalier universitaire et les centres hospitaliers affiliés universitaires devraient s'associer avec la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke — et ce n'est pas parce que l'Université de Sherbrooke a de mauvaises intentions —, mais comme c'est à l'extérieur de son territoire, cela ne fait pas partie de ses préoccupations, et c'est normal. Il nous faut donc trouver une solution qui implique davantage l'Université de Moncton et qui fait en sorte qu'on puisse développer une véritable faculté de médecine. On pourrait alors répondre aux besoins en ressources humaines du domaine de la santé pour le Nouveau-Brunswick. Mais je pense qu'on peut le faire également pour toutes les provinces de l'Atlantique du côté francophone, et même du côté de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, et ainsi de suite. Je pense qu'on pourrait devenir un champion dans ce domaine; puisque nous sommes une communauté de langue officielle en situation minoritaire, nous comprenons bien les francophones en situation minoritaire ailleurs au Canada.

Le sénateur Cormier : J'aimerais faire suite à la question de la sénatrice Bovey et vous entendre davantage en ce qui a trait à des stratégies en collaboration avec le gouvernement fédéral. Avez-vous des liens avec la Société Santé en français?

Dr Dupuis : Non, pas du tout.

Senator Cormier: We talked earlier about a health agreement that was signed on December 22, which provides \$229 million for New Brunswick over a 10-year period. What I would like to say is both a comment and a question. If federal-provincial agreements are not an opportunity to negotiate a specific envelope for official languages and for the recognition of minority rights, when would it be possible? Have you thought about strategies in relation to this type of arrangement in your dialogue with the province or with organizations like the Société Santé en français that are active at the federal level?

It seems to me that a lot of work is being done on health in our respective provinces, but not enough attention is being paid to the federal-provincial agreements that require accountability. In the context of the federal-provincial agreement between Canada and New Brunswick, is New Brunswick accountable for the issue of the Official Languages Act? Are those questions you're asking?

Dr. Dupuis: It is believed that if there was a specific agreement in the area of health with respect to the rights of the minority language community, the federal government would be well placed to demand accountability. However, as far as I know, this aspect has not been discussed, either provincially or federally. I think the provincial government should make that request, but the federal government could also certainly contribute to this discussion, if it is on the lookout.

We may have missed an opportunity, but I don't think it's too late to recover. There may always be specific cases to be dealt with, and this would be one for which an agreement could be reached. We could start with agreements on a pilot project or something like that. We could start with one province to see if it works and then continue the development with other provinces. I think we should do that. As far as I know, I have never heard that this has been discussed, but I may not have been invited to the table. Certainly the province is expected to make that request. When you present 29 claims to the province and it can't keep one — that would be the 30th claim — the gap is enormous. We aren't there yet.

What is distressing is that, to the provincial government, health is not an issue for a minority community. That is what we can say now. It was an issue in 2010, because the government was in a situation where it was going to go to court. The date and the judge were chosen, everything was going to move forward. The government officials sat down, and we negotiated. It's a funny way of doing things, when you have to have the knife at your throat to get there. The provincial government has

Le sénateur Cormier : On a parlé tout à l'heure d'une entente en matière de santé qui a été signée le 22 décembre dernier et qui prévoit une somme de 229 millions de dollars accordée au Nouveau-Brunswick sur une période de 10 ans. Ce que j'aimerais dire est à la fois un commentaire et une question. Si les ententes fédérales-provinciales ne sont pas l'occasion de négocier une enveloppe spécifique pour la question des langues officielles et pour la reconnaissance des droits des minorités, à quelle occasion pourra-t-on le faire? Avez-vous réfléchi à des stratégies par rapport à ce type d'ententes dans votre dialogue avec la province ou avec des organismes comme la Société Santé en français qui sont actifs à l'échelon fédéral?

Il me semble qu'on travaille beaucoup dans nos provinces respectives sur la question de la santé, mais qu'on ne s'attaque pas suffisamment aux ententes fédérales-provinciales pour lesquelles une reddition de comptes doit être effectuée. Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a-t-il des comptes à rendre sur la question de la Loi sur les langues officielles? Est-ce que ce sont des questions que vous vous posez?

Dr Dupuis : On pense que s'il y avait une entente spécifique dans le domaine de la santé par rapport aux droits de la communauté linguistique en situation minoritaire, le gouvernement fédéral serait effectivement bien placé pour demander une reddition de comptes. Toutefois, à ce que je sache, cet aspect n'a pas fait l'objet de discussions, ni du côté provincial ni du côté fédéral. À mon avis, le gouvernement provincial devrait en faire la demande, mais il est certain aussi que le gouvernement fédéral, s'il était à l'affût, pourrait aussi contribuer à cette discussion.

Nous avons peut-être raté une occasion, mais je ne pense pas qu'il soit trop tard pour se reprendre. Il peut toujours y avoir des dossiers spécifiques à traiter, et ce dossier en serait un pour lequel on pourrait conclure une entente. On pourrait débiter par des ententes sur un projet-pilote ou quelque chose du genre. On pourrait commencer par le faire avec une province pour voir si cela fonctionne et poursuivre ensuite le développement avec d'autres provinces. Je pense que nous devrions le faire. À ce que je sache, je n'ai jamais entendu dire que cela a été discuté, mais je n'ai peut-être pas été invité pour en discuter. Il est sûr qu'on pense que la province devrait faire cette demande. Quand on présente 29 revendications à la province et qu'elle n'est pas capable d'en retenir une — ce serait la trentième revendication —, le fossé est énorme. On n'y est pas encore.

Ce qui est désolant, c'est que, dans l'esprit du gouvernement provincial, la santé n'est pas un enjeu pour une communauté en situation minoritaire. C'est ce qu'on peut se dire actuellement. C'était un enjeu en 2010, puisque le gouvernement se trouvait dans une situation où on allait se présenter en cour. La date et le juge étaient choisis, tout allait aller de l'avant. Les représentants du gouvernement se sont assis et nous avons négocié. C'est une drôle de façon de faire, lorsqu'il faut avoir le couteau sous la

obligations, but it does not respect them. The provincial government is at the heart of the problem. If it wanted to discuss and negotiate with us, we could reach agreements.

The Deputy Chair: Dr. Dupuis, I'm going to ask you to be brief, because other senators still have questions for you.

Senator Moncion: Could you talk a bit about privatization? You mentioned the privatization of hospital maintenance services, in particular. But there is also the creation of nurse practitioner clinics that can be found here. We are starting to see them in the smaller municipalities, here in Ontario. It frees up the hospitals. We know that sending people to the hospital is extremely expensive. People are starting to go to nurse practitioners. There is another economy being created in the health care sector.

These small groups are being formed in francophone communities. We even sought out one of your students, a nurse practitioner who works in Northern Ontario. There are a number of doctors and nurse practitioners who come from your region to work in Ontario.

Dr. Dupuis: Are you telling me that you have nurse practitioners who work in the private sector?

Senator Moncion: Yes.

Dr. Dupuis: This concept doesn't currently exist in New Brunswick. I haven't heard about it.

Senator Moncion: It's a bit like the CLSCs in Quebec. In Ontario, community health care centres with nurse practitioners are being created.

Senator Gagné: Are they private?

Senator Moncion: They're paid for by the provincial government, but the community must be very involved. There's a whole operation. The system is making progress, and we are seeing it increasingly in minority communities, anglophone and francophone. Services are provided. It's something that works.

Earlier, when you spoke about privatization, you were instead talking about the laundry and so on, but I'm talking about auxiliary medical services.

Dr. Dupuis: I'm not aware of this kind of privatization in New Brunswick, but I know that there have been discussions about privatization of mental health psychology. I find it a bit extraordinary that New Brunswick just signed an agreement on mental health care, and that one of the things that the province wants to do with this money is to privatize psychology when there is a need for mental health services. It surprises me a little.

gorge pour y arriver. Le gouvernement provincial a des obligations, mais il ne les respecte pas. Le cœur du problème est lié au gouvernement provincial. S'il voulait dialoguer et négocier avec nous, on pourrait arriver à des ententes.

Le président suppléant : Docteur Dupuis, je vais vous demander d'être bref, parce que d'autres sénateurs veulent encore vous poser des questions.

La sénatrice Moncion : J'aimerais que vous nous parliez un peu de la privatisation. Vous avez parlé de la privatisation des services pour l'entretien de l'hôpital, notamment. Mais il y a aussi la création de cliniques d'infirmières praticiennes qu'on retrouve ici. On commence à en voir dans les plus petites municipalités, ici en Ontario. Cela désengorge les hôpitaux. On sait qu'envoyer les gens à l'hôpital coûte extrêmement cher. Les gens commencent à aller vers les infirmières praticiennes. Il y a une autre économie qui se crée du côté du secteur de la santé.

Dans les communautés francophones, ces petits groupes sont en train de se former. On est même allé chercher une de vos élèves, une infirmière praticienne qui travaille dans le Nord de l'Ontario. Il y a plusieurs médecins et infirmières praticiennes, d'ailleurs, qui viennent de chez vous pour venir travailler en Ontario.

Dr Dupuis : Vous me dites que vous avez des infirmières praticiennes qui travaillent dans le secteur privé?

La sénatrice Moncion : Oui.

Dr Dupuis : Ce concept n'existe pas actuellement au Nouveau-Brunswick. Je n'ai pas entendu parler de cela.

La sénatrice Moncion : C'est un peu comme les CLSC au Québec. En Ontario, on commence à créer des centres de santé communautaires où travaillent des infirmières praticiennes.

La sénatrice Gagné : Est-ce que c'est privé?

La sénatrice Moncion : C'est payé par le gouvernement provincial, mais il faut que la communauté soit très impliquée. Il y a tout un fonctionnement. Or, ce système fait des petits, on en voit de plus en plus dans les communautés minoritaires, qu'elles soient anglophones ou francophones. Les services sont offerts. C'est quelque chose qui fonctionne.

Plus tôt, quand vous parliez de privatisation, vous vouliez plutôt parler de la buanderie, et cetera, mais moi, je parlais des services médicaux auxiliaires.

Dr Dupuis : Je ne suis pas au courant d'une privatisation de ce genre au Nouveau-Brunswick, mais je sais qu'il y a eu des discussions sur la privatisation de la psychologie en santé mentale. Je trouve un peu extraordinaire que le Nouveau-Brunswick vienne de signer une entente qui porte sur les soins de santé mentale, et que l'une des choses que la province veut faire avec cet argent, c'est de privatiser la psychologie lorsqu'il y a un besoin de services de santé mentale. Cela me surprend un peu.

There is also talk of privatizing lab services and clinical home care in New Brunswick. It's the extramural hospital program, and there was talk of privatizing the three hospital services I mentioned to you. I think that's where —

Senator Moncion: Perhaps “privatization” isn't the right word. There are partnerships between the provincial government and various communities, which has the effect of freeing up the hospitals. It may not be privatization as such. That's why I wanted you to talk a bit more about privatization.

Dr. Dupuis: How are nurse practitioners paid, exactly?

Senator Moncion: By the Government of Ontario.

Dr. Dupuis: Like the doctors?

Senator Moncion: The doctors, yes. I'm not sure whether the communities contribute financially, but I know that the communities have to —

Dr. Dupuis: Where I'm from, we have nurse practitioners who work in the community. They're salaried but aren't paid through the New Brunswick health insurance system.

Senator Moncion: Like the doctors, it's different.

Dr. Dupuis: Like the doctors.

The Deputy Chair: Would you like to say something, Senator Cormier?

Senator Cormier: Yes. In walk-in clinics in New Brunswick, such as Dr. Blanchard's in Caraquet, there is a public-private partnership. Of course, the public pays for certain services, but the clinic as such is a private clinic, isn't it?

Dr. Dupuis: Yes.

Senator Cormier: It's a private clinic, isn't it?

Dr. Dupuis: That's how many doctors in Canada operate. That is the private aspect of the Canadian system. Some doctors are paid by the government, the hospitals, and so on, but most doctors are private entrepreneurs who are paid when they submit their health insurance invoices. If I understand correctly, it's a little bit like what's happening in Ontario.

Senator Moncion: Yes, and it's the same thing for nurse practitioners and midwives. More and more hospitals in Ontario allow midwives to be with mothers during childbirth, but others do not.

Dr. Dupuis: This still isn't done across the board in Ontario. There are things like that, but not on the medical compensation model. Rather, it is a model of compensation for nurse practitioners.

On a aussi parlé de privatiser les services de laboratoire et les soins cliniques à domicile au Nouveau-Brunswick. C'est le programme de l'hôpital extra-muros, et on a parlé de privatiser les trois services hospitaliers dont je vous ai parlé. Je crois que c'est là que...

La sénatrice Moncion : Le mot « privatisation » n'est peut-être pas le bon. Il commence à y avoir des partenariats entre le gouvernement provincial et différentes communautés, ce qui a pour effet de désengorger les hôpitaux. Ce n'est peut-être pas la privatisation comme telle. C'est pour cela que je voulais que vous me parliez un peu plus de privatisation.

Dr Dupuis : Comment les infirmières praticiennes sont-elles payées exactement?

La sénatrice Moncion : Par le gouvernement de l'Ontario.

Dr Dupuis : Comme les médecins?

La sénatrice Moncion : Les médecins, oui. Je ne suis pas certaine si les communautés y participent financièrement, mais je sais que les communautés doivent...

Dr Dupuis : Chez nous, on a des infirmières praticiennes qui travaillent dans la communauté. Elles sont salariées, mais elles ne sont pas payées sur un mode de rémunération par l'assurance-maladie de la province du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Moncion : Comme les médecins, c'est différent.

Dr Dupuis : Comme les médecins.

Le président suppléant : Vous vouliez intervenir, sénateur Cormier?

Le sénateur Cormier : Oui. Dans le cas des cliniques sans rendez-vous au Nouveau-Brunswick, par exemple, celle du Dr Blanchard, à Caraquet, il s'agit d'un partenariat public-privé. Bien sûr, le public paie certains services, mais la clinique comme telle est une clinique privée, non?

Dr Dupuis : Oui.

Le sénateur Cormier : C'est une clinique privée, n'est-ce pas?

Dr Dupuis : C'est la façon dont fonctionnent plusieurs médecins au Canada. Voilà l'aspect privé du système canadien. Certains médecins sont payés par le gouvernement, les hôpitaux, et ainsi de suite, mais la plupart des médecins sont des entrepreneurs privés qui sont payés lorsqu'ils transmettent leurs factures à l'assurance-maladie. Si je comprends bien, c'est un peu ce qui se passe en Ontario.

La sénatrice Moncion : Oui, et c'est la même chose dans le cas des infirmières praticiennes et des sages-femmes. Il y a de plus en plus d'hôpitaux en Ontario qui acceptent que les sages-femmes accompagnent les mères jusqu'à l'accouchement, mais d'autres le refusent.

Dr Dupuis : Cela ne fait pas encore l'unanimité en Ontario. Il y a des choses du genre qui existent, mais pas sur le modèle de la rémunération médicale. C'est plutôt sur un modèle de rémunération à salaire pour les infirmières praticiennes.

The Deputy Chair: Okay, Senator Moncion?

Senator Moncion: Yes. I'll have another question in the third round.

The Deputy Chair: Very briefly, please, Senator Maltais.

Senator Maltais: Could you give me, from memory, the budget allocated to health in New Brunswick?

Dr. Dupuis: \$2.6 billion.

Senator Maltais: With respect to the federal-provincial agreements, I wish you luck. We have agreements with the Department of Heritage on services related to the Francophonie in each of the provinces. However, we aren't in a position to say whether this money paid to the provinces goes directly to the Francophonie. The President of the Treasury Board, Mr. Brison, came to testify before us, and he said, "I have no way of asking for accountability." He told us that when he comes back, there would probably be a bill on this. Could we do the same thing in the area of health?

Dr. Dupuis: You're asking whether the federal government could request accountability from the provinces in the area of health? It's all in the negotiation. There are already federal-provincial health agreements that seek to reduce the wait times for radiation treatment and some surgeries. I think the provinces, with some exceptions, have been somewhat accountable. If we ask for it, we'll get it. The problem is that if you don't ask for it, you're certainly not going to get it. It has to be negotiated, and both parties at the table have to agree that this will be done.

Senator Maltais: I you had only one recommendation to make to our committee, what would it be?

Dr. Dupuis: It is imperative that the federal government promote minority communities with respect to health, and it must do so through federal-provincial agreements. These agreements must be as specific as possible, and the goal is to ensure that minority communities achieve real equality when it comes to health care. That's the objective. Someone somewhere must correct it. The provinces are often reluctant to do so, but if the federal big brother was willing to support and help them, I think it could be done. If that could be put on the agenda of discussions with the federal and provincial governments, I think it's likely to work.

Senator Maltais: Thank you very much, Dr. Dupuis.

Senator Gagné: I'm fine. My questions have been asked.

Senator Moncion: My question is about young people. We realize today that young people don't have the same battles that we or our parents have had in terms of services in French. I know that a study was done by the Fédération des caisses

Le président suppléant : Ça va, sénatrice Moncion?

La sénatrice Moncion : Oui. J'aurai une autre question au troisième tour.

Le président suppléant : Très brièvement, s'il vous plaît, sénateur Maltais.

Le sénateur Maltais : Est-ce que vous pourriez me donner, de mémoire, le budget accordé à la santé au Nouveau-Brunswick?

Dr Dupuis : 2,6 milliards de dollars.

Le sénateur Maltais : En ce qui concerne les ententes fédérales-provinciales, je vous souhaite bonne chance. Nous avons des ententes avec le ministère du Patrimoine sur les services liés à la francophonie dans chacune des provinces. Or, on n'est pas capable de nous dire si cet argent versé aux provinces va directement à la francophonie. Le président du Conseil du Trésor, M. Brison, est venu témoigner devant nous et il m'a dit : « Je n'ai aucune façon de demander une reddition de comptes. » Il nous a dit que lorsqu'il reviendrait, il y aurait probablement un projet de loi à ce sujet. Est-ce qu'on pourrait faire la même chose dans le domaine de la santé?

Dr Dupuis : Vous demandez si le gouvernement fédéral pourrait demander une reddition de compte aux provinces dans le domaine de la santé? Tout est dans la négociation. Il y a déjà eu des ententes fédérales-provinciales en santé qui cherchaient à réduire les temps d'attente pour la radiothérapie et certaines chirurgies. Je crois que les provinces, sauf exception, faisaient une certaine reddition de comptes. Si on le demande, on l'aura. Le problème, c'est que si on ne le demande pas, il est sûr qu'on ne l'aura pas. Il faut que ce soit négocié, il faut que les deux parties à la table soient d'accord que cela se fasse.

Le sénateur Maltais : Si vous n'aviez qu'une recommandation à faire à notre comité, qu'est-ce que vous nous recommanderiez?

Dr Dupuis : Il faut absolument que le gouvernement fédéral fasse la promotion des communautés en situation minoritaire en ce qui a trait à la santé, et il doit le faire au moyen d'ententes fédérales-provinciales. Ces ententes doivent être aussi précises que possible, et l'objectif est d'arriver à ce que les communautés en situation minoritaire du côté de la santé atteignent l'égalité réelle. C'est ça, l'objectif. Il faut que quelqu'un, quelque part, compense. Les provinces sont souvent réticentes à le faire, mais si le grand frère fédéral était prêt à les accompagner et à les aider, je pense que cela pourrait se faire. Si on pouvait inscrire cette question à l'ordre du jour des discussions tenues avec les gouvernements fédéral et provincial, à mon avis, il y a des chances que cela fonctionne.

Le sénateur Maltais : Merci beaucoup, docteur Dupuis.

La sénatrice Gagné : Ça va pour moi, mes questions ont été posées.

La sénatrice Moncion : Ma question concerne les jeunes. On se rend compte aujourd'hui que les jeunes n'ont pas les mêmes batailles que nous ou que nos parents avons connues en ce qui concerne les services en français. Je sais qu'une étude a été faite

populaires acadiennes on the exodus of young people from New Brunswick. Do you know if your young people feel concerned by the language battle you are fighting to keep French-language services in New Brunswick?

Dr. Dupuis: We were supported in the first round by the Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. The Fédération des étudiants et étudiantes du campus de l'Université de Moncton, the FÉÉCUM, has also supported us. We had the support of several youth organizations. They made us feel their support. Currently, the FÉÉCUM supports us. We are in the process of seeking support in other communities of young people, and we think that they will support us as well.

The problem with youth in New Brunswick has less to do with the exodus and more to do with our population's birth rate. I think young people, especially in New Brunswick, are very motivated and well-organized. There are wonderful communities, they participate, and it works.

Senator Moncion: I have a little supplementary question. Perhaps it's a little piece of advice. I believe your premier, Brian Gallant, is francophone.

Dr. Dupuis: Yes.

Senator Moncion: I believe he supports francophone communities. Perhaps you should try to take advantage of the help of the young people in FÉÉCUM to influence your premier, who is young. I think he isn't even 35 years old. Sometimes, understanding is easier among young people. Young people sometimes think that the issues of older people and young people are different.

Dr. Dupuis: Senator, with all due respect, the premier of New Brunswick, is currently violating the rights of francophones in the area of health, period. It is his government and his Minister of Health who are involved, so he is aware of all this.

Senator Moncion: Oh, really? I'm sorry to hear it.

Dr. Dupuis: The Minister of Health is francophone as well.

Senator Moncion: I find that such a pity.

The Deputy Chair: One last quick question.

Senator Gagné: Dr. Dupuis, you mentioned earlier, and also on *L'Heure juste*, I think, that you are considering the possibility of appealing to the courts if the government doesn't respect its constitutional obligations regarding official languages.

Dr. Dupuis: That is clear. As clear as —

Senator Gagné: — crystal —

par la Fédération des caisses populaires acadiennes sur l'exode des jeunes du Nouveau-Brunswick. Savez-vous si vos jeunes se sentent concernés par cette bataille linguistique que vous menez pour conserver les services en français au Nouveau-Brunswick?

Dr Dupuis : Lors de la première ronde, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick nous a apporté son soutien. La Fédération des étudiants et étudiantes du campus de l'Université de Moncton, la FECUM, nous a également appuyés. Nous avions l'appui de plusieurs organisations de jeunes. Ils nous ont fait sentir leur soutien. Actuellement, la FECUM nous appuie. Nous sommes en train d'aller chercher des appuis dans d'autres milieux associatifs de jeunes et nous pensons qu'ils vont nous appuyer également.

Le problème en ce qui concerne la jeunesse au Nouveau-Brunswick ne vient pas tant de l'exode que de la dénatalité au sein de notre population. Je crois que les jeunes, surtout au Nouveau-Brunswick, sont bien motivés et bien organisés. Il y a de beaux milieux associatifs, ils participent, et cela fonctionne.

La sénatrice Moncion : J'ai une petite question complémentaire. C'est peut-être un petit conseil plutôt. Votre premier ministre, Brian Gallant, est francophone, je crois.

Dr Dupuis : Oui.

La sénatrice Moncion : Je crois qu'il appuie les communautés francophones. Peut-être devriez-vous essayer de profiter de l'aide des jeunes de la FECUM pour influencer votre premier ministre, qui est jeune. Je crois qu'il n'a même pas 35 ans. Parfois, entre jeunes, la compréhension est plus aisée. Les jeunes considèrent parfois que les enjeux des plus vieux diffèrent des enjeux des jeunes.

Dr Dupuis : Madame, sauf le respect que je vous dois, le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, actuellement, bafoue les droits des francophones dans le domaine de la santé, point à la ligne. C'est son gouvernement et son ministre de la Santé qui sont impliqués, donc il est au courant de tout ceci.

La sénatrice Moncion : Ah oui? Je suis triste de l'entendre.

Dr Dupuis : Le ministre de la Santé est aussi francophone.

La sénatrice Moncion : Je trouve cela très dommage.

Le président suppléant : Une brève dernière question.

La sénatrice Gagné : Docteur Dupuis, vous avez mentionné plus tôt, et également à l'émission *L'Heure juste*, je crois, que vous envisagez la possibilité de faire appel aux tribunaux si le gouvernement ne respecte pas ses obligations constitutionnelles en matière de langues officielles.

Dr Dupuis : C'est clair. C'est clair comme...

La sénatrice Gagné : ...de l'eau de roche...

Dr. Dupuis: — clear water. We won't tolerate this situation for a long time. I would like to say that if the provincial government doesn't do anything, we won't tolerate the situation. We have put up with it, but it's over. The matter needs to move forward, and that's sort of how it is seen.

The Deputy Chair: Since the question period is over, that concludes the meeting. We would like to warmly thank all our guests this evening. Your presence and input is valuable.

(The committee continued in camera.)

Dr Dupuis : ... de l'eau claire. Nous ne tolérerons pas cette situation bien longtemps. J'aimerais dire que si rien ne bouge du côté du gouvernement provincial, nous ne tolérerons plus la situation. Nous l'avons endurée, mais c'est fini. Il faut que le dossier avance, et c'est un peu comme ça qu'on voit les choses.

Le président suppléant : La période des questions étant terminée, cela met donc fin à la séance. Nous remercions chaleureusement tous nos invités de ce soir. Votre présence et votre apport nous sont précieux.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Monday, April 3, 2017

Office of the Commissioner of Official Languages:

Ghislaine Saikaley, Interim Commissioner of Official Languages;
Pascale Giguère, General Counsel and Director;
Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications
Branch;
Jean Marleau, Acting Assistant Commissioner, Compliance
Assurance Branch.

Monday, April 10, 2017

Égalité Santé en Français:

Dr. Hubert Dupuis, President;
Dr. William Laplante, Treasurer;
Jacques Verge, Secretary (by video conference).

TÉMOINS

Le lundi 3 avril 2017

Commissariat aux langues officielles :

Ghislaine Saikaley, commissaire aux langues officielles intérimaire;
Pascale Giguère, avocate générale et directrice;
Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des
politiques et des communications;
Jean Marleau, commissaire adjoint intérimaire, Direction générale
de l'assurance de la conformité.

Le lundi 10 avril 2017

Égalité Santé en Français :

Dr Hubert Dupuis, président;
Dr William Laplante, trésorier;
Jacques Verge, secrétaire (par vidéoconférence).